PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

RAPPORT ANNUEL
SERVICE DÉCHETS
2023

ENVIRONNEMENT - COLLECTE - RECYCLAGE -
VALORISATION - TRAITEMENT

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE 04
LA COMPETENCE DECHETS 04
LE TERRITOIRE 04
LES INSTALLATIONS 05
EVOLUTION DE LA POPULATION 05

L'ORGANISATION DES COLLECTES 06
UNE ORGANISATION MULTI FILIERE 06

LA COLLECTE EN PORTE A PORTE 07
LA DOTATION EN BAC OM 07
Dotation des particuliers 07
L'intégration des fiches de dotation 08
Dotation des professionnels 08
LA PRE COLLECTE 09
Le remplacement des bacs 09
Le recyclage des bacs usés 09
La vente des sacs biodégradables 10
LA COLLECTE 10
Les points singuliers 10
LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE 11
Le contrôle de la qualité 11
L'extranet 11
Les élagages 12
Evolution des tonnages 12
Les pénalités au collecteur 12
Marché transport et tri des recyclables 12

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE 14
LE PARC DES PAV 14
EXPLOITATION DES PAV 14
Les débords de l'été 15
Les incendies 15
Le nettoyage des colonnes 15

EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE 16
LES QUANTITES TRAITEES 16
LES PERFORMANCES 16
LES CARACTERISATIONS 17
Les caractérisations et les refus au centre de tri 17
LA VALORISATION DES RECYCLABLES 17

LES DECHETTERIES 18
POPULATION DESSERVIE 18
La mise en réseau des déchetteries 18
LES TONNAGES 19
La fréquentation 20
LES APPORTS PAR TYPE DE DECHETS 21
LES FILIERES 21
Les nouvelles REP 21
Les nouveaux équipements 21
Le recyclage des meubles 22
La collecte des textiles 22
EFFRACTIONS ET RECUPERATIONS 23
SECURISATION DES DECHETTERIES 23
La vidéosurveillance 23
La protection des usagers 23
LES INCIDENTS 23
La canicule 23

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION 24
L'INSTALLATION DE STOCKAGE 24
L'exploitation 25
Travaux sur le site 25
Les tarifs 27
Inspection de la DREAL 27
Commission de suivi du site 27
Qualité de l'air 28
Traitement des biogaz 28
Gestion des eaux 29
Convention avec un exploitant agricole 29
L'INSTALLATION DE DECHETS INERTES 29
LE CENTRE DE COMPOSTAGE 30
Remplacement, pannes et entretien 30
Analyse et contrôle 30
La valorisation des biodéchets et des déchets verts 30
La redistribution du compost 31
Apports de végétaux extérieurs à la collecte 31
Broyats de végétaux 31

COMMUNICATION INFORMATION ET SENSIBILISATION 32
Le prêt de bacs 33
Les animations grands publics 33
La formation du personnel communal 34
Le numéro vert 34

LA REDEVANCE 35
Les réclamations et le numéro vert 35
Tarif annuel des particuliers 36
Evolution de la répartition des foyers 36
Tarif annuel des professionnels 36
Facturation de la redevance 37
Les demandes de mensualisation 37
Les annulations 38

Les régularisations 38
Les contentieux 38

LES INDICATEURS FINANCIERS 39
LE BUDGET 39
Les principales sources de financement 39
Le fonctionnement 40
Les investissements 41
La TGAP 41
Les marchés publics attribués en 2023 42
Les principales dépenses par prestataire 42
Les prestations complémentaires 43
La REP et les éco-organismes 44
Focus sur Citéo 44

LES RESSOURCES HUMAINES 45
L'organigramme au 31/12/2023 45
Les filières 46
Le statut 46
La pyramide des âges 46
L'évolution professionnelle 46
La formation 46
L'absentéisme 46
Les accidents du travail 46
Les intérimaires 46

EN RESUME 47
LES DECHETS COLLECTES PAR HAB. 47
LES FLUX COLLECTES PAR HAB. 47
COMPOSITION DE LA POUBELLE PAR HAB. 48
APPORT EN DECHETTERIE PAR HAB. 48
EVOLUTION DES RESULTATS 49
LES DECHETS VALORISES 49
LE DEVENIR DES EMBALLAGES 50
LES TONNAGES COLLECTES EN 2023 51
LES TONNAGES TRAITES EN 2023 52
LE PRPGD 53
LES OBJECTIFS DU PLAN 53
L'ISDND 54
LA REOM 55

CONTACTER LE SERVICE 56

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LA COMPETENCE DECHETS

Compétence collecte et traitement (compétence obligatoire) pour la totalité des communes de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

Le service déchets est chargé de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement et valorisation.

Collecte + déchetteries *Traitement* *Valorisation*

LE TERRITOIRE

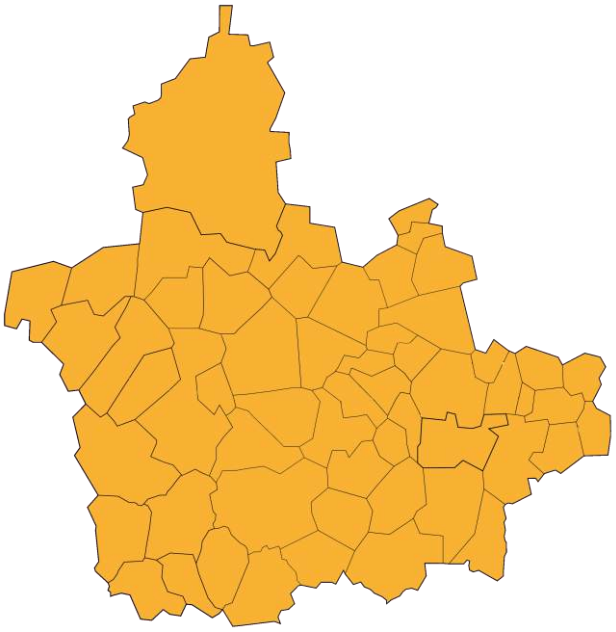

33 770 habitants

57 communes

1 750 km²

Territoire rural < 20 hab./km²
Habitat vertical faible : 1,59 %

LES INSTALLATIONS

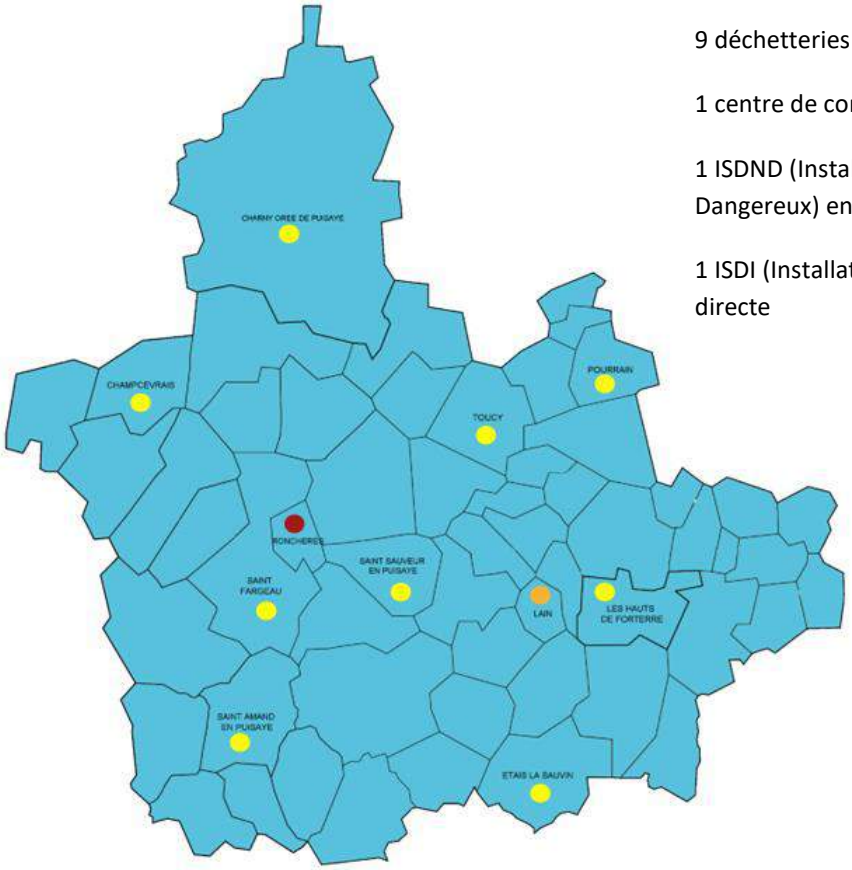

9 déchetteries (gestion et exploitation en régie directe)

1 centre de compostage en régie directe

1 ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) en régie directe

1 ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) en régie directe

- Déchetteries
- ISDND et centre de compostage
- ISDI

EVOLUTION DE LA POPULATION

La Communauté de communes subit depuis plusieurs années une baisse du nombre d'habitants sur le territoire.

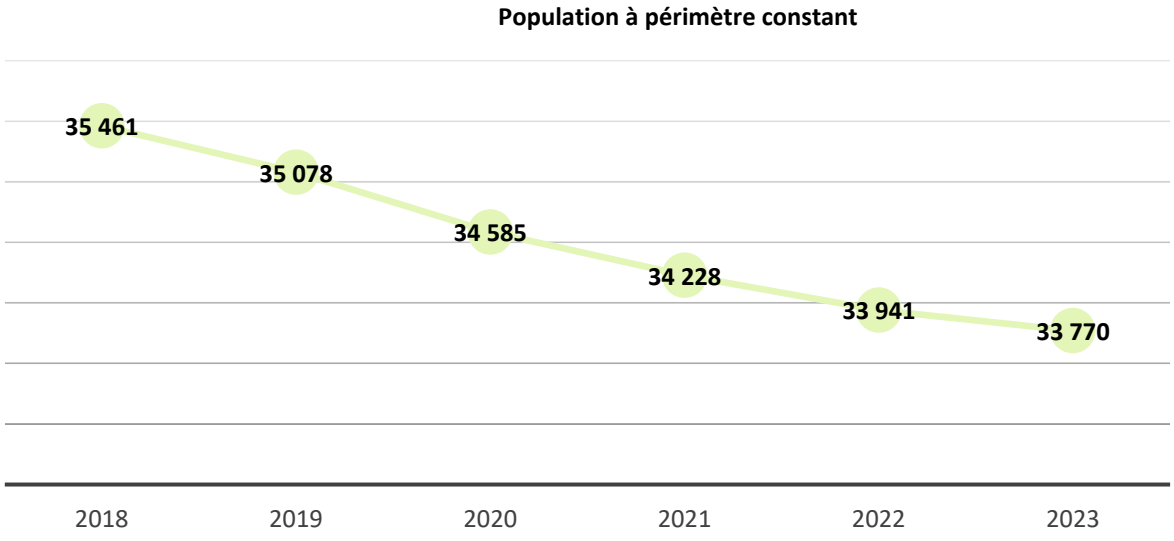

L'ORGANISATION DES COLLECTES

UNE ORGANISATION MULTI FILIERES

Les ordures ménagères sont collectées une semaine sur deux en alternance avec les emballages en porte à porte (PAP).
Les biodéchets sont collectés toutes les semaines en porte à porte.
Les papiers et le verre sont collectés en apport volontaire (AV).

Le dispositif de collecte

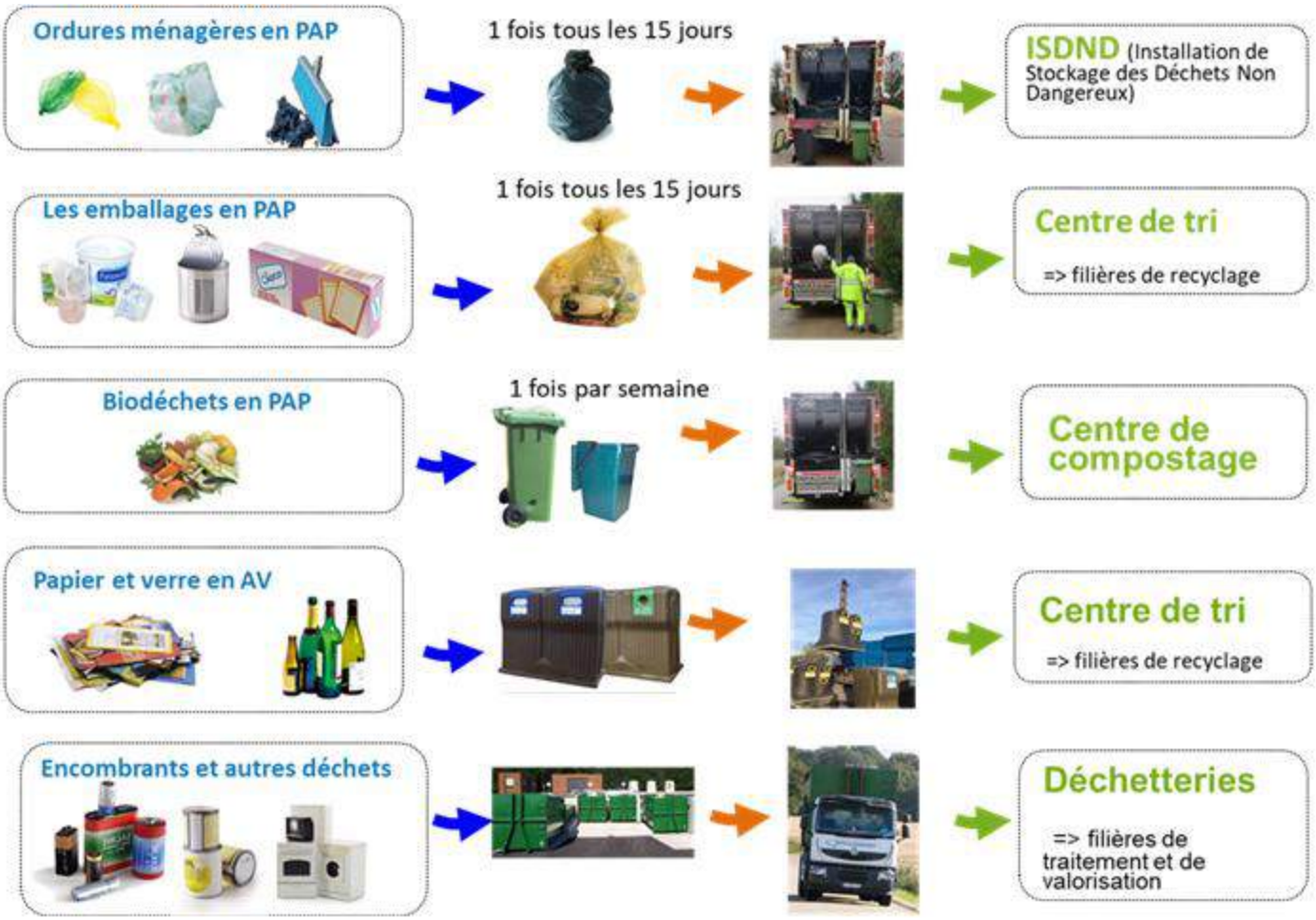

LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

LA DOTATION EN BAC A ORDURES MENAGERES

Dotation des particuliers

Suite à la décision de doter en bac à ordures ménagères tous les usagers du territoire, un vaste programme de dotation a été défini en 2019 et se poursuit en 2023.

Méthodologie :

- rencontre préalable des maires concernés afin de définir les modalités (choix des dates, prêt d'une salle, diffusion de l'information…)
- distribution de flyers informatifs dans chaque boite aux lettres et campagne d'affichage
- diffusion de l'information par voie de presse et via les réseaux sociaux
- permanence pour distribuer les bacs dans chaque commune un vendredi soir et un samedi matin minimum.

Bilan de la dotation au 31 décembre 2023

	Communes dotées en 2020
	Communes dotées en 2021
	Communes dotées en 2022
	Communes dotées en 2023
	Communes à doter

Fin 2023, 33 communes soit plus de 17 000 habitants ont été dotés.

Interruption des dotations

En septembre 2023, un accident mortel est survenu à l'usine de fabrication des bacs pour les ordures ménagères, biodéchets et emballages. Les capacités de production de l'usine ont, de ce fait, été perturbées et ce jusqu'au début de l'année 2024. La Communauté de communes a dû interrompre les dotations de bacs car elle n'en avait plus en stock. Les dotations prévues en novembre et décembre ont été reportées en 2024.

Règle de dotation
Une règle de dotation a été définie en fonction de la composition du foyer.

Foyer d'1 personne
60 litres

Foyer de 2 ou 3 personnes
120 litres

Foyer de 4 à 6 personnes
240 litres

L'intégration des fiches de dotation dans la base de données

Suite aux dotations de 2023, plus de 2 700 fiches de dotation ont été intégrées dans la base de données pour la redevance cette année.
La base de données étant issue de la fusion de 5 bases de données différentes, il faut à chaque fois vérifier 3 fiches par habitant soit plus de 8 000 fiches.
Pour chaque commune, il faut également compter une 50^{aine} de fiches supplémentaires d'usagers à contrôler (personne décédée, ayant déménagé…).
Les connaissances terrain des communes sont mises à contribution.
Il faut compter environ une journée de travail pour intégrer 80 fiches soit environ 100 jours de travail qui sont répartis entre tous les agents du service en plus de leurs missions habituelles et des dotations.

Dotation des professionnels

Depuis 2021, les modalités de la redevance des professionnels ont changé : le forfait en fonction de la catégorie professionnelle a été remplacé par une facturation en fonction des flux et des quantités présentés à la collecte.

Chaque professionnel a été informé de façon individuelle. Ils ont été accompagnés afin de les aider à quantifier leur production et à adapter leurs pratiques. Cette dotation spécifique a continué en 2023.

Plusieurs actions ont été mises en place : rencontre avec les professionnels concernés, formation et sensibilisation au tri des employés, dotation en bacs à ordures ménagères, en bacs à biodéchets ou à emballages si nécessaire.

Dotation en bacs des professionnels

	Bacs ordures ménagères	Bacs emballages	Bacs biodéchets	Bioseaux	Composteurs
Etablissements publics (maison de retraite, collège, crèche…)	61	37	25	5	0
Services communaux (salle des fêtes, cimetière…)	4	2	1	0	0
Professionnels de bouche (restaurant, boucherie, bar…)	44	50	37	8	0
Professionnels du tourisme (camping, gîte, chateau…)	52	44	20	3	4
Commerces et artisans (coiffeur, fleuriste…)	16	20	14	5	0
Autres (agriculteurs, garages auto, assistantes maternelles…)	159	78	30	7	3
Total	**336**	**231**	**127**	**28**	**7**

LA PRE COLLECTE

Pour faciliter le geste de tri des biodéchets, la Communauté de communes met à disposition des habitants un bac de couleur verte, un bioseau ou un composteur, distribué par les communes.

Tout équipement mis à disposition, même contre paiement, reste la propriété de la Communauté de communes et est lié à l'habitation et non à l'habitant.
Le premier équipement est gratuit. En cas de vol ou de destruction, l'équipement de remplacement est payant.

Distribution d'équipements dans les communes en 2023

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Bacs à biodéchets 60 litres	244	72
Bioseaux	107	22
Composteurs	91	38
Bacs à ordures ménagères 60 litres	270	49
Bacs à ordures ménagères 120 litres	240	46
Bacs à ordures ménagères 240 litres	124	39
TOTAL	**1 076**	**266**

Le remplacement des bacs

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre et son prestataire de collecte ont engagé une politique de remise à niveau du parc.
En effet, la collecte occasionne régulièrement la casse des équipements de la collectivité (bacs à biodéchets fendus, bris de couvercle…) ou des équipements privés des habitants (poubelles pour les ultimes).
Le changement de ces équipements est alors assuré par le prestataire de collecte. Un suivi des équipements cassés est réalisé par les agents environnement qui instruisent ensuite la demande auprès du prestataire et contrôlent que le remplacement a bien été effectué.
De plus, certains habitants se sont dotés pour leurs ordures ménagères de bacs normés. Néanmoins, il arrive que ces bacs soient en mauvais état et ne puissent être collectés sans entrainer des risques importants pour les équipes de collecte. Après signalement par les équipes, les agents environnement contactent le propriétaire du bac afin que celui-ci soit réparé. Si le bac n'est pas réparable, la Communauté de communes équipe l'usager d'un nouveau bac normé.

Remplacement des bacs en 2023

	Bacs à biodéchets	Bacs à ultimes	Bacs à emballages	Couvercles et pièces détachées	Bioseaux	TOTAL
Bacs remplacés / réparés par le collecteur	1	24	13	6	4	**48**
Bacs vétustes (n° < 22 500)	4					**4**
TOTAL	**5**	**24**	**13**	**6**	**4**	**52**

Recyclage des bacs usagés

Le service déchets récupère régulièrement de vieux bacs usagés. Ces bacs sont lavés, démantelés et stockés afin de pouvoir les recycler au lieu de les enfouir.
En 2023, 2 camions complets sont partis au recyclage.
Au total, 8.52 tonnes ont été recyclées pour un gain de 2 386 € TTC.

Vente de sacs biodégradables

Le service déchets propose à la vente des sacs biodégradables pour les professionnels afin de faciliter l'entretien des bacs à biodéchets. Un groupement de commande a été passé au niveau national avec le réseau Compost +. Il permet d'obtenir des tarifs très intéressants. Les sacs sont revendus à prix coutant aux professionnels qui le souhaitent.
En 2023, 785 rouleaux de sacs ont été vendus à 21 professionnels différents (maisons de retraite, restaurateurs…) pour un montant total de 2 736 €.

LA COLLECTE

La collecte est organisée en trois flux :
- la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (biodéchets) toutes les semaines
- la collecte de la fraction résiduelle des ordures ménagères et des déchets assimilés en alternance une semaine sur deux
- la collecte des emballages ménagers en alternance une semaine sur deux.

La collecte est réalisée au moyen de bennes bi-compartimentées ce qui permet de collecter simultanément deux flux, sans les mélanger.

OURRY

Marché de 4 ans, renouvelable 2 X 2 ans.
Fin au 03 mars 2023. Prolongation jusqu'au 03/03/2027.
Date d'échéance maximum : 03/03/2027

8 chauffeurs
6 équipiers de collecte
3 encadrants
1 assistante
1 mécanicien sur site
8 véhicules
35 tournées par semaine pour les ordures ménagères
32 tournées par semaine pour les emballages
282 545 kms parcourus en 2023
159 kms en moyenne par tournée
159 608 litres de gazole : conso. moy. de diesel : 57 l/100 kms.

Les jours fériés

La collecte a lieu les jours fériés sauf le 1er mai, Noël et jour de l'an. Ces 3 jours sont rattrapés le samedi précédant ou suivant (pas de décalage).

Les points singuliers

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et des agents, conformément à la recommandation R 437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés), le service déchets s'est engagé dans une vaste campagne de résolution des points singuliers (marches arrière, ponts ou rues interdits aux 3,5 tonnes, risques d'embourbement…).
En 2015, 483 points noirs ont été recensés. Chaque point noir a été traité en concertation avec les habitants et les élus locaux, avec comme objectif de trouver des solutions afin de collecter au plus près des habitations.

Fin 2017, 100 % des points noirs signalés étaient résolus ou en phase finale de résolution.
Depuis, de nouveaux points non signalés en 2015 sont apparus et sont traités au fur et à mesure.
En 2023, 16 nouveaux points noirs sont apparus, 10 ont été résolus dans l'année.

LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE

Le contrôle de la qualité

Lors de la collecte, il est demandé à OURRY de vérifier la qualité des flux avant chargement. Lorsque les poubelles présentées sont mal triées par l'habitant, le collecteur doit déposer un autocollant et signaler l'adresse au service déchets.
Ces refus sont ensuite récupérés et traités à la fin de chaque collecte : chaque foyer ayant eu un refus pour la 1ère fois, reçoit un courrier ou la visite d'un agent environnement.

Les agents environnement ont saisi et communiqué aux communes, 5 113 refus de tri effectués par notre prestataire de collecte, soit une moyenne de 20 refus / jour.

Refus de tri	Erreur de semaine de présentation
5 113	453

453 refus pour erreur de semaine de présentation (entre les ordures ménagères et les emballages) ont également été apposés.
Le nombre de refus pour erreur de présentation baisse depuis 2020, ce qui semblerait indiquer une meilleure assimilation de l'alternance des semaines de collecte.
A contrario, le nombre de refus dû à des erreurs de tri augmente fortement : c'est le résultat principalement de deux actions : la demande au collecteur d'être plus vigilant sur la qualité du tri et une augmentation de la mauvaise volonté des usagers (méfiance de plus en plus importante vis-à-vis du système, « ras le bol » généralisé du respect des règles…) qui impacte fortement la qualité du tri et qui est constaté partout au niveau national.

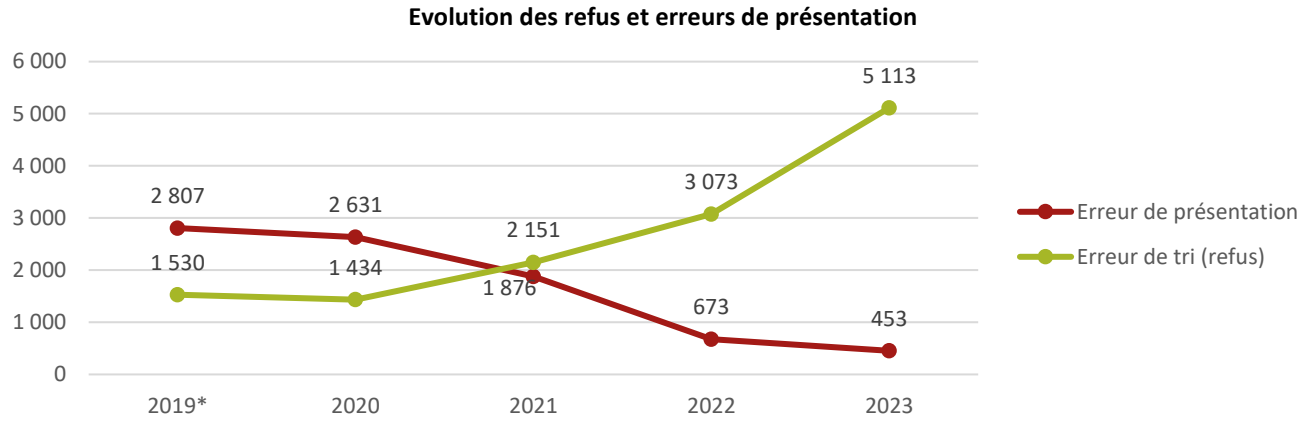

** démarrage du dispositif en mars 2019 (10 mois)*

L'extranet

SYSOCO est l'extranet qui permet d'être en relation constante avec le prestataire de collecte. Il permet de signaler aux deux parties les incidents rencontrés lors de la collecte (problèmes constatés par les agents, les élus, les habitants ou les rippers).

Ce logiciel permet d'archiver et de conserver tous ces incidents et d'être plus réactif dans nos relations avec le prestataire.

Les agents environnement ont traité et résolu 787 incidents répertoriés dans SYSOCO, se décomposant ainsi :

Composition	
Bacs cassés	63
Oublis de collecte	209
Problèmes de circulation	147
Refus	27
Elagages	2
Divers	339
TOTAL	**787**

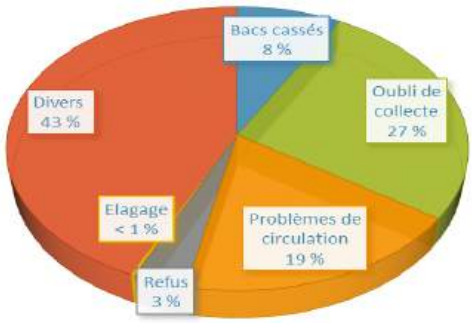

Chaque réclamation entraine une procédure afin de résoudre le problème (RDV téléphonique ou sur place avec les habitants concernés, courrier en recommandé au prestataire, réunion avec les élus, mails aux mairies…).

Les élagages

La collecte est quelque fois compromise par la végétation.
En 2023, 3 élagages ont été recensés par le collecteur et signalés aux communes dont c'est la compétence. 3 ont été réalisés par les communes ou les propriétaires privés.

Evolution des tonnages

Evolution des tonnages

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
OMR	5 928	5 629	4 101	3 938	3 950	3 819	3 541
Biodéchets	2 902	2 644	2 940	3 341	3 346	3 124	3 072
Emballages, papier et verre			3 493	3 498	3 601	3 637	3 583

Evolution des ratios

Ratio kg/hab./an

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population	37 166	35 461	35 078	34 585	34 228	33 941	33 770
OMR	160	159	117	113	115	113	105
Biodéchets	78	74	84	97	98	92	91
Emballages, papier et verre	87	92	99	101	105	107	106

Les pénalités au collecteur

La Communauté de communes Puisaye Forterre a appliqué cette année une pénalité au collecteur, conformément au cahier des charges du marché.

Mois	Prestataire	Motifs de la pénalité	Montant € HT
Juillet 2023	Ourry	« Non respect des séparations de flux de matériaux lors de l'enlèvement des transports et des livraisons »	3 180 €

Attribution du marché de transport et de tri des déchets recyclables

Les déchets recyclables collectés en points d'apport volontaire et en porte à porte sont vidés au quai de transfert de déchets à Ronchères puis rechargés dans des semi-remorques type FMA pour être acheminés au centre de tri.

Environ 1 700 tonnes par an de déchets recyclables sont collectées sur notre territoire par le biais des sacs jaunes et des colonnes en point d'apport volontaire.
Début 2023, ces déchets étaient transportés par Yonne Recyclage au centre de tri Coved à Ormoy (89) où ils étaient triés, mis en balle puis vendus.

Ce marché prenant fin le 30 juin 2023, une consultation a été lancée en mars 2023 afin de le renouveler.
Le marché était composé de deux lots :
- le lot 1 : transport des déchets recyclables
- le lot 2 : tri des déchets recyclables.

Trois offres ont été reçues pour le lot 1 et une pour le lot 2.

Les lots ont été attribués aux entreprises les mieux-disantes :
- lot 1 : Transport Mesnager Services pour un montant de 377 135 € HT sur 44 mois.
- lot 2 : COVED pour un montant de 2 146 635 € HT sur 44 mois.

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

LE PARC DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

123 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire soit 1 point pour 275 habitants en moyenne (1 pour 500 pour la moyenne nationale).

Suite au passage en porte à porte des emballages, les colonnes à emballages ont été enlevées des points recyclage. N'ont été laissées que les colonnes à emballages en déchetteries, celles des PAV semi enterrées et celles collectées à la demande chez certains prestataires (prestation payante).

	Nombre de colonnes emballages	Nombre de colonnes verre	Nombre de colonnes papier	TOTAL
Chez les professionnels	6	12	1	**19**
En libre accès	28	196	132	**356**

EXPLOITATION DES PAV

PAV	Collecte	Centre de tri	Dépenses	Recettes
Verre	Gachon Mineris	Non	Collecte	Vente du verre + soutien Citéo
Emballages	Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente des emballages + soutien Citéo
Papier	Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente du papier + soutien Citéo

Gachon / Minéris		
Emballages	**Verre**	**Papier**
Marché de 4 ans. Début au 04 mars 2019. Fin au 03 mars 2023. Prolongation jusqu'au 03/03/2027. Date d'échéance maximum : 03/03/2027 1 chauffeur 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 155 km parcourus en moy. / tournée 1 tournée / semaine 8 090 km parcourus 4 200 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 45 l /100 km	Marché de 14 mois. Début au 02/01/2022. Fin au 03 mars 2023. Prolongation jusqu'au 03/03/2027. Date d'échéance maximum : 03/03/2027 1 chauffeur 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 330 km parcourus en moy. / tournée 2 tournées / semaine 34 410 km parcourus 26 000 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 45 l /100 km	Marché de 4 ans. Début au 04 mars 2019. Fin au 03 mars 2023. Prolongation jusqu'au 03/03/2027. Date d'échéance maximum : 03/03/2027. 1 chauffeur 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 288 km parcourus en moy. / tournée 1 tournée / semaine 14 982 km parcourus 7 900 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 45 l /100 km

Les débords de l'été

L'été est toujours une période délicate pour la collecte des PAV qui est tributaire de nombreux facteurs difficiles à prévoir à l'avance : météo, période de canicule, fréquentation touristique… Pourtant, les fréquences de collecte sont densifiées chaque été.

En 2023, 3 débords des colonnes à emballages ont été signalés, 22 colonnes à papier et 52 colonnes à verre.

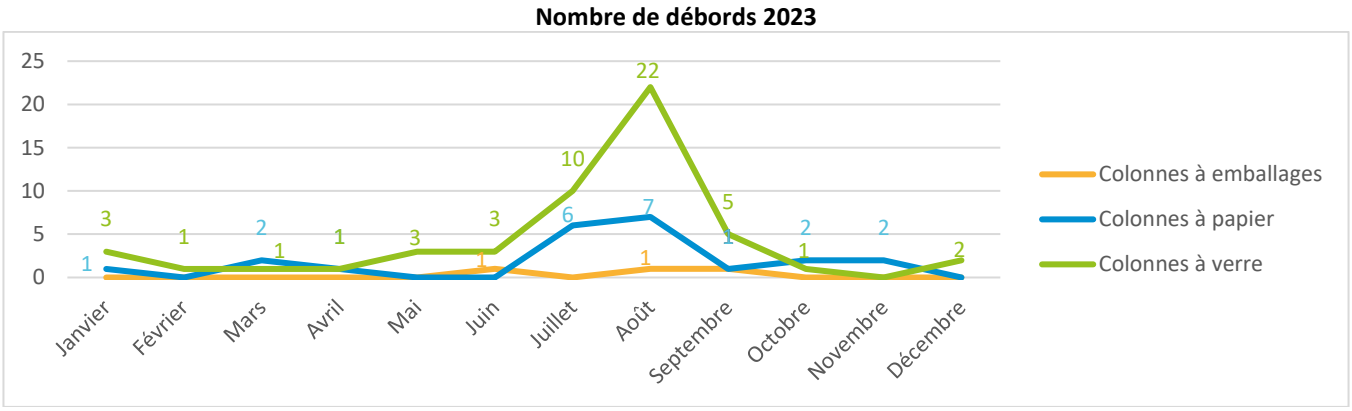

Il reste encore des débords au niveau du verre et du papier, même s'ils ont tendance à diminuer.

Incendies

5 incendies sont survenus sur des équipements communautaires en 2023.

4 colonnes à verre, 5 colonnes à papier, 2 bacs 120 litres à biodéchets et 1 bac 660 litres à ordures ménagères ont été détruits pour un coût estimé du préjudice de 14 500 € TTC *(uniquement en équipement)*

Nettoyage des colonnes

Une campagne de nettoyage des colonnes a été effectuée en juin 2023.

205 colonnes ont été lavées (21 emballages et 184 verre) pour un montant TTC de : 10 113 € TTC

EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE

LES QUANTITES TRAITEES

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Verre	Tonnage	1 844	1 840	1 756	1 879	1 913	1 876	1 835	
Papier		735	765	824	581	496	453	392	
Plastique		264	210	353	436	507	446	496	**Total emballages** 1 356
Métal		126	126	143	132	159	181	131	
Brique et cartonnette		263	328	397	470	526	681	729	

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Verre	Kg/hab.	49.61	51.89	50.06	54.33	55.88	55.28	54.33	
Papier		19.77	21.57	23.49	16.79	14.49	13.34	11.60	
Plastique		7.10	5.92	10.06	12.60	14.81	13.13	14.68	**Total emballages** 40
Métal		3.40	3.55	4.07	3.82	4.64	5.34	3.87	
Brique et cartonnette		7.07	9.25	11.31	13.58	15.36	20.05	21.58	
Total matière (tonnes)		**3 232**	**3 269**	**3 493**	**3 498**	**3 601**	**3 637**	**3 583**	
Total matière (Kg/hab.)		**87**	**92**	**99**	**101**	**105**	**107**	**106**	

Le « gros de magasin »

La COVED fait bénéficier chaque année les collectivités clientes de son centre de tri, d'un apport en « gros de magasin » (emballages carton). En 2023, 50.40 tonnes de « gros de magasin » ont été attribuées à la CCPF, soutenu par Citéo ainsi :

- 70 % en soutien papier à 80 € la tonne soit 35.28 tonnes pour un montant de reprise de 2 822.4 €
- 30 % en soutien emballages soit 15.12 tonnes à 100 € la tonne pour un montant de reprise de 1 512 €.

LES PERFORMANCES

Ratio en kg/hab./an

	Moyenne nationale (AV et PAP) 2022	Région BFC 2022	Yonne 2022	CC Puisaye Forterre 2023
Emballages	23	29	29	40
dont plastique	6	7	9	15
Verre	35	41	40	54
Papier	15	21	16	12
TOTAL	**73**	**91**	**85**	**106**

Les habitants de la Région Bourgogne Franche Comté sont particulièrement performants en matière de tri et de recyclage avec 25 % de plus que la moyenne nationale.

La région se situe en 2ème position au classement régional après la Bretagne.

La Communauté de communes réalise des performances supérieures à ses voisins icaunais.

La baisse nationale des tonnages papiers collectés constatée depuis quelques années se confirme, notamment sur notre territoire.

LES CARACTERISATIONS

Les caractérisations et les refus au centre de tri

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. C'est une évaluation qualitative qui permet de connaître la composition exacte des emballages déposés dans les sacs jaunes et les points d'apport volontaire. Ces caractérisations sont réalisées sur une 1/2 journée au centre de tri de la COVED à Ormoy, en présence d'un agent du service déchets.

En 2023, 16 caractérisations pour les emballages et 12 pour les papiers ont été réalisées. A chaque caractérisation, le centre de tri donne ainsi le pourcentage d'erreurs de tri (taux de refus) présent dans les gisements. Ces refus sont essentiellement dus à la présence de verre, d'erreurs de tri sur le plastique et de la présence d'ordures ménagères. Le taux de refus sur les emballages est de 31 %. Bien qu'important, il reste dans la norme, la moyenne nationale avoisinant les 35 %.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de refus emballages %	32	31	32	28	32	27	31
Taux de refus papier %	1	2	2	2	4	3	3

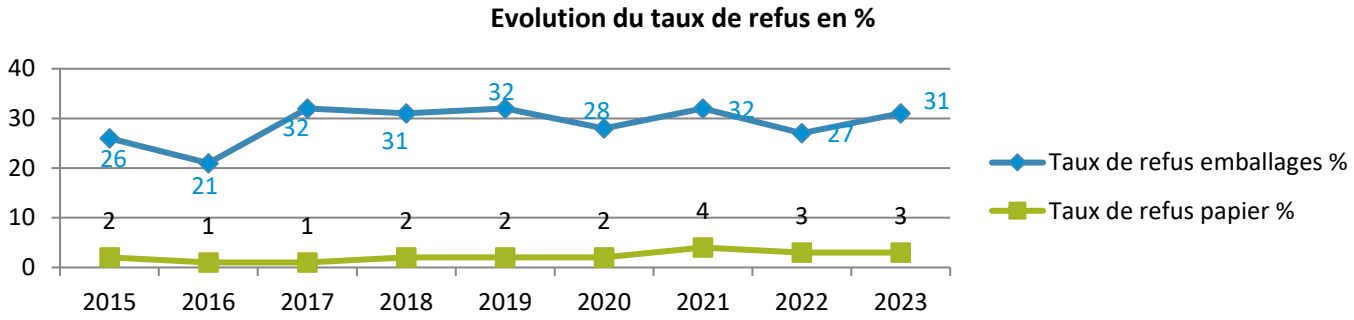

LA VALORISATION DES RECYCLABLES

Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés. La Communauté de communes a confié le tri de son flux emballages et papiers à la société COVED dans le cadre d'un marché de prestations de service. Située à Ormoy, elle trie les emballages et les papiers mais également les déchets d'autres collectivités pour une capacité annuelle de 40 000 tonnes.

Parmi les emballages et les papiers collectés dans les points recyclage, sont détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri. Ces refus de tri sont transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération) à Beaune : ils sont préparés de façon à permettre une valorisation énergétique performante en chaleur et/ou en électricité, en substitution d'énergie fossile.

La collecte, le tri et le conditionnement sont à la charge de la Communauté de communes. Le transport des produits depuis le centre de tri incombe aux filières qui procèdent par conséquent aux enlèvements. Le verre, quant à lui, est directement dirigé vers l'usine de recyclage Solover située à Champforgeuil. Les emballages triés sont orientés vers les filières de recyclage agréées pour être transformés en matières premières secondaires, entrant dans la fabrication de nouveaux produits.

Matériaux	Repreneurs
Les emballages en plastique / L'aluminium / Les briques alimentaires et cartonnettes	EPR
L'acier	Arcelor
Les journaux – magazines	Norske Skog
Le verre	Vérallia

LES DECHETTERIES

Nombre de déchetteries : 9
Exploitation haut de quai (gardiennage) : CCPF
Enlèvement des bennes : Bourgogne Recyclage / CCPF
Accueil des déchets dangereux des ménages : oui
Accès des professionnels : oui
Carte magnétique : oui

Une déchetterie pour 4 260 habitants *(moyenne nationale : 1 pour 14 000 hab. et 1 pour 10 000 hab. en rural)*.

POPULATION DESSERVIE

Collectivités ayant accès aux déchetteries	Population desservie
Communauté de communes de Puisaye-Forterre	33 770
Entrains sur Nohain	739
La Ferté Loupière	524
Lindry	1 373
Le Val d'Ocre	555
Merry la Vallée	367
Saint Maurice le Vieil	372
Saint Maurice Thizouaille	253
Sommecaise	372
TOTAL	**38 325**

La mise en réseau des déchetteries

Depuis 2014, le territoire est équipé de cartes magnétiques ce qui permet aux habitants de se rendre sur la déchetterie de leur choix.
1 540 cartes ont été envoyées aux domiciles des usagers n'en n'ayant pas encore fait la demande.
254 cartes ont été perdues par les habitants et renouvelées. Cette prestation est facturée 10 euros.

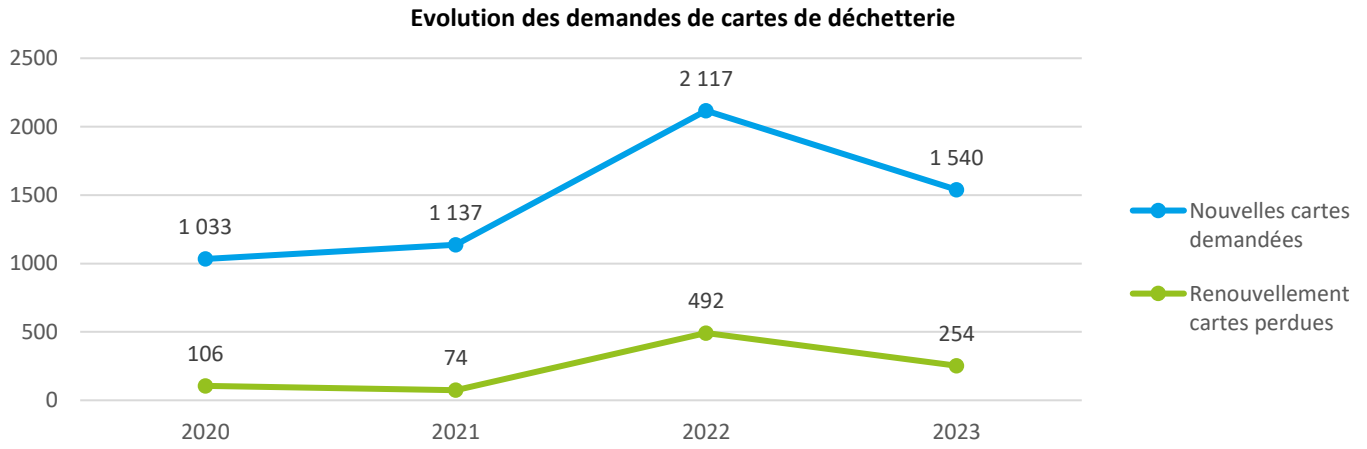

Des conventions ont été signées afin d'accueillir les communes limitrophes : Entrains sur Nohain, La Ferté Loupière, Lindry, Le Val d'Ocre, Merry la Vallée, Saint Maurice le Vieil, Saint Maurice Thizouaille et Sommecaise.

En contrepartie, elles reversent une participation au coût de fonctionnement au prorata du nombre d'habitants.

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre a également conventionné avec :

- la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne afin que les habitants d'Andryes aient accès à la déchetterie de Coulanges / Yonne.

- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin que les habitants de Charentenay, Coulangeron, Migé, Mouffy et Val de Mercy aient accès à la déchetterie de Val de Mercy.

- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin que les habitants de Coulangeron aient accès à la déchetterie de Gy l'Evêque.

LES TONNAGES DE L'ENSEMBLE DES DECHETTERIES

Type de déchets	Tonnage
Encombrants	2 533.7
Bois	1 192.53
Cartons	480.23
Ferraille	701.41
Déchets verts	2 241.48
Gravats	2 649.33
DEEE	519.59
Mobilier	1 029.34
Placoplatre	245.78

Type de déchets	Tonnage
DDS	181.17
Batteries	15.36
Piles	4.36
Lampes - Néons	3.24
Huile de vidange	29.88
Textiles	75
Pneus	89.24
Capsules Nespresso	5.7
Cartouches d'imprimante	0.79
Huile de friture	3.26

Total : 12 001.39 tonnes

Au total, 4 763 bennes ou enlèvements de matériaux ont été effectués sur les déchetteries.
Les tonnages ont baissé de 114.4 tonnes soit 0.95 %.

Les tonnages de pneus ne cessent d'augmenter pour attendre 89.24 tonnes (+ 15 tonnes) soit un niveau jamais atteint.
Les encombrants continuent de chuter (-106 tonnes) pour atteindre 2 534 tonnes soit le tonnage le plus faible enfoui depuis 2013.
Les gravats, après 2 années à la hausse chutent de 262 tonnes.
Les DEEE atteignent leur niveau le plus fort depuis 2013 avec 520 tonnes collectées.
181 tonnes de déchets toxiques ont été collectées, soit le plus fort tonnage jamais atteint.
En 2013, les déchets toxiques représentaient 113 tonnes soit une progression de 61 %.

Tonnage de l'ensemble des déchetteries

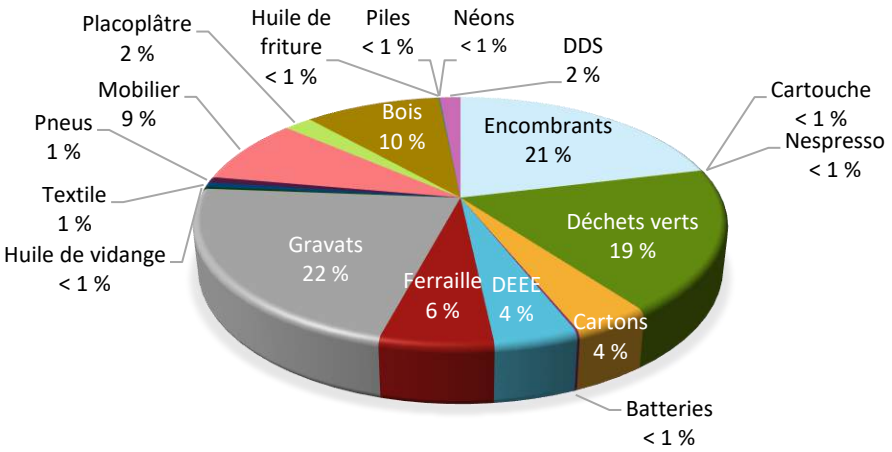

La fréquentation

La fréquentation est très variable en fonction de la saison (été - hiver), de la présence des résidents secondaires ou encore de la météo (froid et pluie, canicule ou température clémente).
En moyenne, 1 765 kg de déchets sont réceptionnés par heure d'ouverture.
La moyenne annuelle est de 10 visiteurs par heure sur l'année.

La fréquentation totale en 2023 est de 67 225 passages.

11 495 usagers (particuliers et professionnels), soit 46 % sont venus en déchetteries au moins une fois en 2023.
- 3 334 sont venus 1 fois
- 6 756 sont venus de 2 à 9 fois
- 1 398 sont venus de 10 à 49 fois
- 6 sont venus de 50 à 99 fois
- 1 est venu plus de 100 fois

Fréquentation des déchetteries

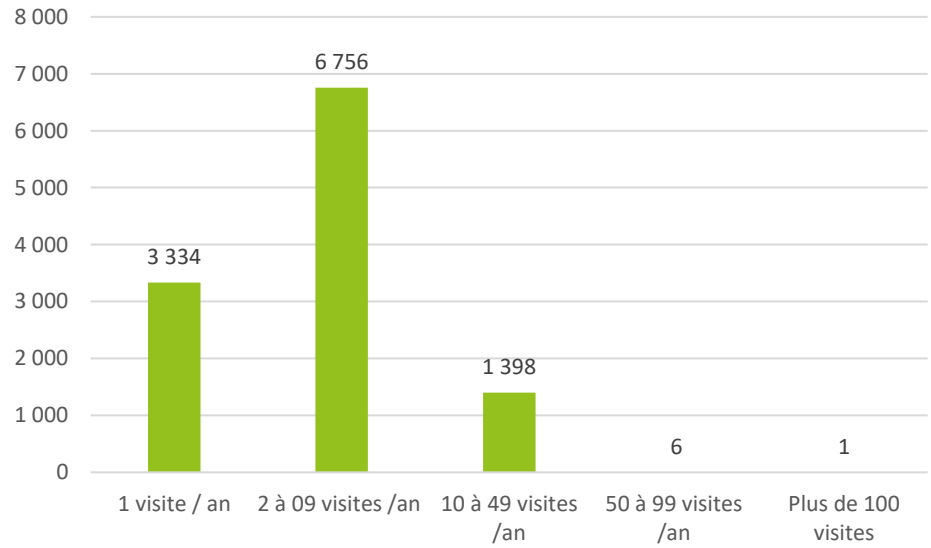

54 % des usagers n'ont pas fréquenté les déchetteries en 2023.

LES APPORTS EN DECHETTERIE PAR TYPE DE DECHETS

La part de valorisation des déchets de déchetteries

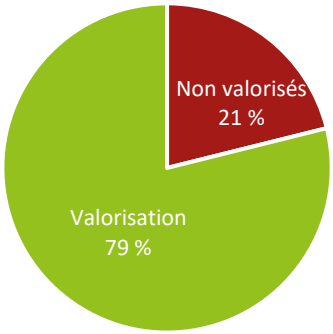

EN CHIFFRES…

2 825 tonnes de déchets (24 % du gisement) rapportent directement une recette à la Communauté de communes (mobilier, DEEE, cartons, ferraille, batterie, métaux précieux…) soit une hausse de 36 tonnes par rapport à 2022.

1 830 tonnes sont collectées et traitées par des éco-organismes. La filière huile de vidange est devenue une REP en 2023.

79 % des matériaux collectés partent dans des filières de valorisation.

LES FILIERES

Les déchets issus des déchetteries sont évacués comme suit afin d'être valorisés ou traités spécifiquement.

Matière	Prestataire
Déchets verts	CCPF en régie et Yonne Recyclage
Gravats	CCPF en régie et Yonne Recyclage
Encombrants	CCPF en régie et Yonne Recyclage
Bois	Yonne Recyclage
Métaux	Yonne Recyclage
Lampes usagées	Ecosystem
DEEE	Ecologic
Pneus	ALIAPUR
Piles	COREPILE

Matière	Prestataire
Cartouches	Printerre
Capsules Nespresso	Nespresso / COVED
Carton	Yonne Recyclage
Déchets ménagers spéciaux	COVED / Récydis
Huiles de friture	Coll'Ect 89
Huiles de vidanges	Sevia/Cyclevia
Batteries	Yonne Recyclage
Vêtements	Eco-TLC ReFashion
Mobilier	Yonne Recyclage

Les nouvelles REP (Responsabilité Elargie du Producteur)

Les REP ont étendu en 2023 leur champ d'action et modifiées leurs consignes de tri au niveau national ce qui va permettre de baisser le tonnage de déchets enfouis.
La Communauté de communes a contracté au cours de l'année 2023, pour une mise en place en 2024 avec :

- EcoDDS pour les outillages du peintre (Conseil communautaire du 12 juin 2023)
- Ecologic pour les articles de sport et de loisirs (Conseil du 20 septembre 2023)
- Ecologic pour les articles de bricolage et de jardin thermique (Conseil du 20 septembre 2023)
- Cyclevia pour les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles (Conseil du 4 décembre 2023).

Les nouveaux équipements

Cuves pour les huiles de vidanges
Les déchetteries sont équipées de cuves spécifiques pour recevoir les huiles de vidange.

En 2023, 4 de ces cuves ont été changées pour un montant de 23 520 €.
Un habillage spécifique a été créé.

Les lampes, néons et piles

Les éco-organismes Ecosystem et Corepile ont fourni gratuitement de nouveaux habillages pour recevoir les lampes, néons et piles pour l'ensemble des déchetteries.

Le recyclage des meubles

La filière mobilier lancée en 2016 par la Communauté de communes et l'éco-organisme Éco-mobilier (devenu Ecomaison), collecte et valorise tout le mobilier apporté en déchetterie. Ce sont les consommateurs qui financent cette filière lors de l'achat d'un meuble via l'écotaxe. La collecte du mobilier continue à monter en puissance pour atteindre 1 029 tonnes en 2023.
Toutes les déchetteries sont équipées. Grâce à ces bennes, ces tonnages sont détournés de l'enfouissement pour être recyclés.

Evolution des tonnages de la benne mobilier

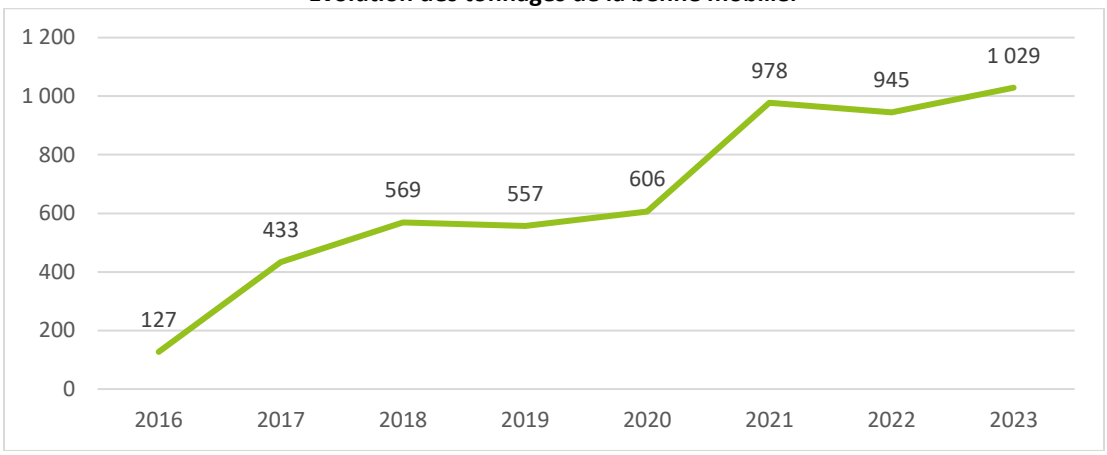

A noter : grâce à la mise en place de nouvelles filières comme Ecomaison, les bennes d'encombrants qui représentaient 35 % du tonnage en 2014, ne constituent plus que 21 % du tonnage total des déchets en 2023.

La collecte des textiles

122 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire (déchetteries et points d'apport volontaire), soit 3.5 kg par habitant.
Les chiffres sont à la baisse depuis quelques années, le maximum ayant été atteint en 2018 avec 184 tonnes. Cette filière rencontre régulièrement des problèmes de collecte. Au plan national comme local, de plus en plus de textiles sont réutilisés en seconde main.

Evolution des tonnages collectés

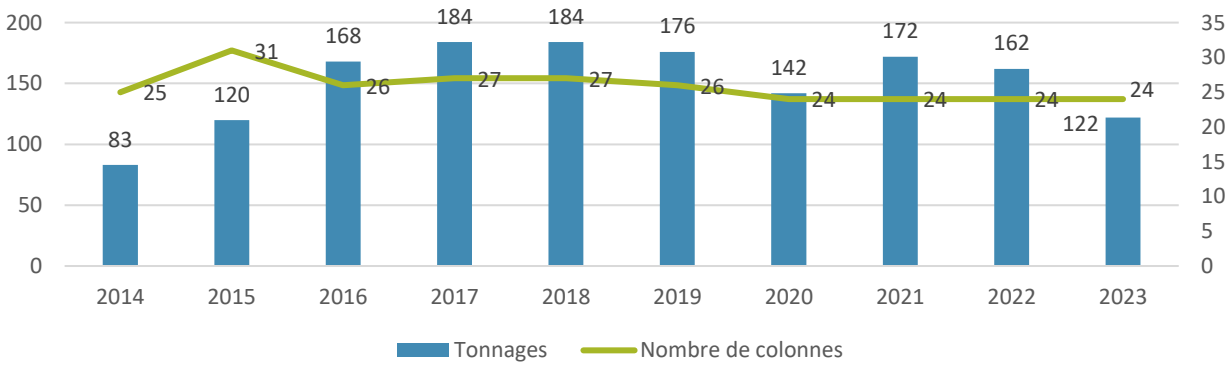

EFFRACTONS ET RECUPERATION DES MATERIAUX

Bilan des effractions constatées	2020	2021	2022	2023
Intrusions sur les sites en dehors des heures d'ouvertures avec vandalisme / vol	18	19	22	18
Dépôts sauvages devant les déchetteries	22	20	21	15
Courriers aux usagers ne respectant pas les consignes des gardiens / le règlement intérieur	3	3	4	1
Départ de feu dans les bennes	0	0	1	0

Bien que des mesures aient été mises en place (caméra, enlèvements réguliers des matériaux de valeur, signalement en gendarmerie…), les incivilités et effractions ne baissent pas de façon significative.
Malgré ces vols, la CCPF a collecté 15 tonnes de batteries.

SECURISATION DES DECHETTERIES

Vidéo surveillance

Après avoir utilisé des caméras temporaires ou factices, un système de vidéosurveillance est expérimenté sur les déchetteries de Pourrain et Toucy. C'est la société Syrphéo qui a réalisé l'installation en octobre 2023, pour un montant de 7 000 € TTC.

La protection des usagers

Les bennes de déchetteries sont équipées de bavettes. Ce dispositif de sécurité permet d'éviter les chutes du personnel et des usagers. Elles évitent également aux déchets de tomber entre la benne et le quai. Les bavettes de la déchetterie de St Amand en Puisaye étaient vétustes et n'étaient plus aux normes. Elles ont été entièrement remplacées par la Société Gillard pour un montant de 30 679 € TTC.

LES INCIDENTS

Canicule

En raison des fortes chaleurs de l'été 2023, des aménagements d'horaires ont été effectués sur les déchetteries du lundi 21 au mercredi 23 août. Elles ont été ouvertes uniquement le matin de 8h à 12h.

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND)

17.09.1987 ..... Création du site
1 ha / 8,29 ha ..... Surface exploitable / Surface totale
2 000 m² ..... Surface moyenne d'une alvéole
17 à 21 m ..... Epaisseur d'une alvéole
2 à 3 ans..... ..... Temps de remplissage d'une alvéole
15 000 tonnes ..... Tonnage de déchets autorisés / an

- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation jusqu'en juillet 2029.
- 61 bennes de déchets / semaine : 27 camions OM/biodéchets, 30 camions pour les déchetteries, 2 camions de refus et 2 camions de refus de compost.

L'exploitation

La zone d'exploitation ouverte a été maintenue à moins de 1 500 m².
1 560 m^3 de terre ont été utilisés pour le merlonage et les couvertures temporaires. La terre utilisée est celle extraite du site lors du terrassement des alvéoles. Cette terre est composée d'argile marron.

Les travaux sur le site

De nombreux travaux ont été réalisés cette année sur le site.

Mise en place d'un bardage sur le bâtiment administratif

En 2023, un bardage a été posé sur le bâtiment administratif construit en 2022.
Conformément au permis de construire le bardage est composé de lames de bois et de métal. Les travaux ont été réalisés par la société PREF'AUB pour un montant de 77 459 € TTC.

Enlèvement des anciens bureaux

Les anciens bureaux administratifs modulaires étaient en location. La société PREFAUB les a récupérés. Ces bureaux, vétustes, étaient positionnés sur les prochaines alvéoles. Montant de l'opération : 12 934 € TTC.

Création d'une aire de stockage des bacs

Une plateforme de 500 m^2 d'enrobé a été réalisée pour le stockage et le transit des équipements de collecte. La société AXAN TP a réalisé la plateforme en juillet pour un montant de 52 877 € TTC.

Installation d'une unité de traitement des lixiviats

L'unité de traitement étant obsolète, celle-ci a été remplacée par une nouvelle technologie : la compression mécanique de vapeur (CMV). C'est un procédé d'évapo-concentration pour le traitement des effluents aqueux. Le système consiste en l'évaporation des lixiviats récupérés dans la lagune. L'objectif est de concentrer les polluants dans un volume réduit afin d'obtenir une eau de qualité pouvant être réutilisée. L'implantation de la CMV a été réalisée sur la dalle béton de l'ancienne installation, à proximité du bassin de lixiviats. Un bâtiment a été construit en dur ainsi qu'une rétention pouvant contenir la totalité des fluides présents. La CMV permet de traiter in-situ jusqu'à 3 500 m^3 de lixiviats par an générant 95 % d'eau propre réutilisable en arrosage, nettoyage de voirie ou lavage de véhicule. Le marché public concernant cette nouvelle unité de traitement a été attribué à l'entreprise Aéroé avec comme sous-traitant l'entreprise Axan TP pour un montant de 729 100 € TTC.

Réfection de la voirie

L'ancienne voirie datant de 2004, la société COLAS est intervenue pour refaire une partie de la voirie pour l'accès au centre de compostage. 750 m^2 d'enrobé ont été ainsi refaits, pour un montant de 32 073 € TTC.

Fin des travaux de l'alvéole 4

Les travaux et l'étanchéité active en fond de casier ont été terminés en 2023 par EUROVIA. Le drainant a été mis en place en fin d'année par le groupe TTC. La société SOCNA SOLS a ensuite vérifié chaque soudure avec une mise en pression.

Coûts des travaux :

Eurovia : 45 393 € TTC
Groupe TTC : 37 096 € TTC
Socna Sols : 5 940 € TTC

Les tarifs

Evolution du montant de la TGAP de 2019 à 2023

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est une taxe gouvernementale. Elle a été mise en place en 1999 et a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale.
Elle s'inscrit dans un projet de loi de gestion des déchets et fait partie de la fiscalité déchets. Cette taxe a pour but d'améliorer le tri, le recyclage et la seconde vie des déchets et de réduire le volume de déchets stockés ou incinérés.

La Communauté de communes en tant qu'exploitant d'un centre d'enfouissement est concernée par la TGAP.
En 2023, chaque tonne de déchets non dangereux envoyée en stockage est majorée de 7 € par rapport à 2022.
Pour une tonne de déchets enfouis la TGAP est de 52 €. La hausse des taux est prévue tous les ans, jusqu'en 2025.

Les prestations d'enfouissement des déchets sont facturées sur la base du tarif voté par le Conseil communautaire soit 57 € net la tonne auquel s'ajoute la TGAP de 52 €.
En 2023, 628 tonnes ont été acceptées en dehors de la collecte (refus de tri, entreprises, refus de compostage, autres collectivités…).

Inspection de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

La DREAL a réalisé un contrôle du site en mai 2023.
L'inspection a porté sur :
- l'acceptation des déchets
- le contrôle des documents et de l'infrastructure
- le suivi des documents administratifs
- la gestion des lixiviats.

Ils n'ont pas relevé de manquement majeur dans l'exploitation.
Néanmoins, il a été mis en point de remarque :
- la formation des agents sur l'acceptabilité des déchets
- fiabiliser l'application Android des apports de déchets
- ramasser quelques envols derrière le casier.

Commission de suivi du site (CSS)

Les commissions de suivi de site (CSS) ont été créées par le décret du 7 février 2012. Elles succèdent aux Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) ainsi qu'aux Commissions Locales d'Information et de Suivi (CLIS) relatives aux installations Seveso et aux installations de traitement de déchets.
Les CSS constituent un cadre d'échange et d'information notamment sur la gestion des risques liés aux installations et l'évolution de la réglementation.

Ces commissions sont composées de 5 collèges : administration de l'État, élus des collectivités territoriales ou EPCI, riverains des installations ou association de protection de l'environnement, exploitants de l'installation et salariés de l'installation.
Ces commissions se réunissent au moins une fois par an et les comptes rendus, après validation, sont consultables au Bureau des Procédures Environnementales à la Préfecture.

La CSS s'est réunie le 25 mai 2023 à St Fargeau.
Ont été présentés et détaillés :
- L'organisation de la Communauté de communes
- Les données d'exploitation
- La responsabilité environnementale
- Les inspections DREAL
- Les aménagements durables
- Le management des risques
- La gestion de l'impact olfactif
- La communication
- Les perspectives 2024

Qualité de l'air

Les plaintes d'odeurs et le réseau nez

Une plainte d'odeurs a été reçue cette année. Elle émanait d'un riverain situé à l'est du site.
En 2023, le réseau nez a signalé 39 remontées d'information pour 7 personnes référencées dans l'application. Les ressentis ont été localisés tout autour du site aussi bien dans les bois et chemins qu'à proximité des habitations.

Le relevé des ressentis est divisé en 3 niveaux : les odeurs perceptibles, les odeurs gênantes et les odeurs écœurantes.

Répartition des ressentis 2023

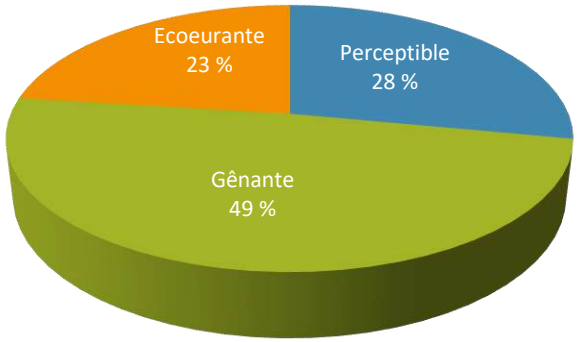

En étudiant la répartition mensuelle des remontées du réseaux nez, on remarque que les mois les plus impactés sont mars et avril. Ces périodes correspondent à un problème électrique survenu au niveau de l'évaporateur de lixiviats.

Traitement des biogaz

Le biogaz est le gaz produit naturellement par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène. Cette fermentation appelée aussi méthanisation se produit naturellement (dans les marais) ou spontanément dans les installations de stockage recevant des déchets organiques (résidus de repas…). Le biogaz est un mélange composé essentiellement de méthane (CH4) et de dioxyde de carbone (CO2).

Les mesures de biogaz sont effectuées mensuellement par un agent de la collectivité. Le réseau est réglé en conséquence. Une analyse a été réalisée par la société APAVE sur les rejets gazeux dans l'atmosphère des gaz de combustion en sortie de chaudière le 12 décembre 2023. Cette analyse met en évidence une teneur en monoxyde de carbone (CO) supérieure au seuil d'émission. L'entretien et le réglage de la chaudière ont été réalisés directement après le prélèvement.
Une autre analyse, en sortie de module a été réalisée par la société EUROPOLL pour l'U.T.L. le 23 mai 2023.
Les analyses sont conformes.
En 2023, 160 717 m^3 de biogaz ont été traités sur le site.

Gestion des eaux

Les eaux de ruissellement

Le site est ceinturé de fossés internes qui permettent de récupérer les eaux de pluie qui ruissellent des zones en post-exploitation et des voiries. Ces eaux sont dirigées vers le bassin d'eaux pluviales. Il n'y a pas de rejet en milieu naturel car les eaux sont réinjectées dans l'unité de compostage et servent au bon déroulement du processus. Cette eau est également utilisée pour l'arrosage des végétaux ainsi que le nettoyage de la voirie.

Conformément à la demande de la DREAL, le service déchets réalise quatre analyses par an des bassins d'eaux de ruissellement. En 2023, les analyses ont été effectuées en mars, juin, septembre et décembre.
Les analyses sont conformes et ne montrent aucun élément particulier mis à part le carbone organique total (COT) qui a dépassé très sensiblement la valeur seuil au mois de septembre (0.80 mg/L pour une valeur seuil de 0.7mg/L).

Le COT sert à mesurer le carbone de nature organique dissoute dans l'eau et également en suspension. Il permet d'évaluer la qualité organique de l'eau. Tout comme l'année précédente, ce paramètre monte sensiblement à la période de forte sécheresse. L'analyse de décembre 2023 a permis de constater que les paramètres sont revenus à la normale. Les analyses ont montré que le Ph était également élevé cette année, entre 8.3 et 9 en concordance avec la température excessive des canicules successives.
Aucun rejet d'eau en milieu naturel n'a été effectué.

Les eaux souterraines

Les piézomètres sont des tubes qui permettent, depuis la surface, d'accéder à l'eau d'une nappe phréatique. Ils permettent d'en relever le niveau à l'aide d'une sonde et de réaliser des prélèvements d'eau de la nappe dans le but d'en analyser les composants. Conformément à l'arrêté préfectoral, le réseau de contrôle des eaux souterraines est constitué de 5 piézomètres répartis autour du site. En 2023, des relevés semestriels du niveau d'eau des piézomètres ont été effectués. A noter une baisse générale du niveau de la nappe. Ces analyses ne révèlent pas d'anomalie spécifique.

La production de lixiviats

Lors du stockage des déchets, sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent des jus appelés « lixiviats ». Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités. Les lixiviats du site sont captés et traités in-situ dans l'unité de valorisation.
La mesure de la hauteur des lixiviats dans les puits est mensuelle. L'entretien et la vérification du bon fonctionnement des pompes sont réalisés par les agents et la société Tech-Pompes bimestriellement. Un contrôle visuel du réseau est réalisé à minima mensuellement en interne. L'analyse des lixiviats est faite semestriellement.

Convention avec un exploitant agricole

Suite à l'achat du terrain pour le stockage des 130 000 m^3 de terre excavée des prochaines alvéoles, il a été conventionné avec un exploitant agricole afin que celui-ci exploite l'espace non utilisé (1.87 ha) par la Communauté de communes pour un montant de 189.43 €.

L'INSTALLATION DE DECHETS INERTES DE LAIN

La Communauté de communes possède une installation de déchets inertes à Lain, soumise à une autorisation préfectorale en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement. Son exploitation est autorisée jusqu'en 2038 à hauteur de 130 000 m^3 de matériaux inertes.
Cette installation a reçu en 2023, les gravats des déchetteries d'Etais la Sauvin et Molesmes (394 tonnes).

LE CENTRE DE COMPOSTAGE

30 m^3 /heure ..... Capacité du broyeur
80 m ..... Longueur du tunnel de fermentation
> 55° C ..... Température du compost en fermentation
> 60 ° C ..... Température du compost en post fermentation (phase d'hygiénisation)

Remplacement, pannes et entretien

Le système de déverrouillage du rideau métallique de l'entrée du centre a été changé pour un montant de 882.72 € TTC.

Le moteur d'un autre rideau a également fait l'objet d'un remplacement pour un montant de 3 153.9 € TTC.

Des réparations ont également eu lieu sur le fermenteur : changement de l'arbre réducteur, du réducteur des roues et du roulement de guidage pour 6 692.4 € TTC. La chaine du rotor, des paliers des roues motrices et un réducteur ont également été changés pour un montant de 9 428.40 € TTC.

Une panne électrique a entrainé un arrêt de 6 jours.

Analyse et contrôle

La société SADEF réalise l'analyse des lots de compost produits. Elle est certifiée COFRAQ et contrôle que tous les lots soient conformes à la norme NFU 44-051.

En 2023, 19 lots de compost ont été analysés avant distribution suivant la norme NFU 44-051 et le label ASQA. Elles ont toutes été conformes sauf pour un lot dont les valeurs du cuivre étaient au-dessus du seuil ASQA. Le lot a été utilisé sur le site.

6 lots de compost n'étaient pas utilisables en agriculture biologique (teneur en plomb, cadmium et zinc supérieures à la norme autorisée).

Le centre de compostage a de nouveau été certifié conforme au label ASQA suite à l'audit réalisé par le Bureau Veritas en novembre 2023.

La valorisation des biodéchets et des déchets verts

Tonnages réceptionnés au centre de compostage en 2023

	Tonnages
Biodéchets des foyers	3 072
Déchets verts des déchetteries	2 209
TOTAL	**5 281**

La redistribution du compost

Le compost est commercialisé auprès d'agriculteurs au tarif de 15 € la tonne. Il est également redistribué gratuitement aux habitants via le réseau des déchetteries ou les communes.

1 283 tonnes de compost ont été produites en 2023 dont 862 tonnes ont été distribuées aux particuliers.
En 2023, la Communauté de communes a vendu 367 tonnes de compost entraînant un gain financier de 5 501 €.
Environ 54 tonnes de la production 2023 étaient encore stockées fin décembre au centre de compostage.

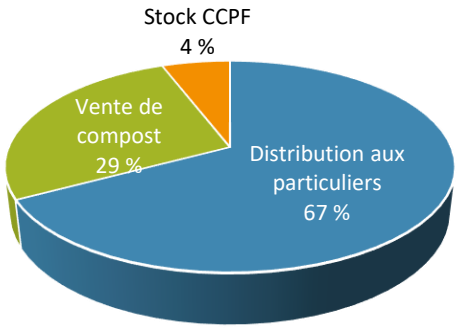

Apports de végétaux extérieurs à la collecte

Comme prévu par délibération, il est possible de recevoir des déchets verts extérieurs à la collecte sur le site de Ronchères. En 2023, 24 tonnes ont été réceptionnées pour un gain de 605 €.

Broyats de végétaux

Il est également possible de broyer des déchets verts pour le compte de professionnels. En 2023, 884 tonnes ont été broyées et vendues pour un gain de 8 839 €. La vente de broyats de végétaux auprès des agriculteurs se développe (en hausse de 13 % par rapport à 2022).

Evolution des apports extérieurs et du broyat de végétaux en tonnes

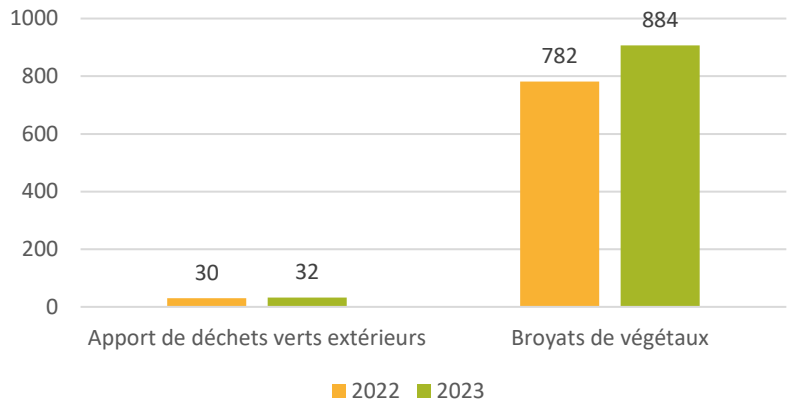

COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION

Professionnels

32 professionnels rencontrés (aide à la mise en place du tri, création d'outils, formation, mise à disposition d'équipements…)

Animations

7 marchés d'été

211 personnes rencontrées

Visites du site

6 visites

77 visiteurs

Animations scolaires

40 animations

505 élèves rencontrés

Le numéro vert de la collecte

3 342 appels au n° vert

Soit 13 appels/jour

Soutien aux manifestations

Prêt de matériels pour 14 manifestations et réalisation d'outils de communication adaptés.

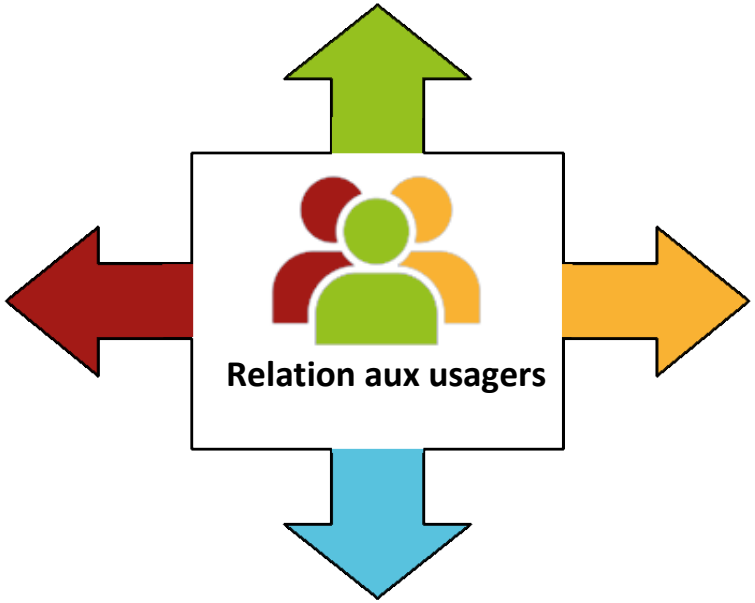

Relations presse

28 articles dans la presse quotidienne régionale

9 articles réalisés pour les bulletins municipaux

Distribution de sacs jaunes

32 436 rouleaux distribués aux mairies

230 livraisons en mairie

Rendez-vous en mairie

9 problèmes de collecte

13 préparations dotations

5 formations secrétaires

Courriers / voie électronique

147 mails d'informations aux communes (retard de collecte, intempéries, stationnements gênants, travaux…)

208 réponses aux mails des usagers

145 réponses aux courriers des usagers

Communication grand public

2 lettres d'information avec la facture

15 publications facebook

Prêt de bacs pour les manifestations

Les associations organisant des manifestations sur le territoire peuvent bénéficier du prêt de bacs. Les bacs et outils de communication sont prêtés gracieusement. Seule la collecte est facturée.
En 2023, 15 manifestations ont bénéficié du système, 169 bacs ont été prêtés. Le montant total perçu par la collectivité est de 1 425 €.

Les animations grand public

Les marchés pendant la saison estivale

Le service déchets a animé à sept reprises un stand pendant la période estivale sur les marchés de Charny Orée de Puisaye, Saint Fargeau et Saint Amand en Puisaye. 211 personnes ont été rencontrées.

Les animations scolaires

Chaque année un courrier est adressé à toutes les écoles du territoire. Il est proposé plusieurs animations et / ou visite de site pour les élèves du cycle 3 (CE2 au CM2). Les visites sont gratuites et la Communauté de communes prend en charge le transport pour les visites.

En 2023, ont été réalisées :
18 interventions en classe : 396 élèves sensibilisés.
2 visites d'une déchetterie : 42 élèves sensibilisés.
16 visites du site de Ronchères : 354 élèves sensibilisés.
3 interventions en collège : 34 éco délégués sensibilisés.
Participation à la semaine de l'engagement à la cité scolaire de Toucy : 4 interventions auprès de 75 élèves.

Au total, 505 élèves ont été sensibilisés au tri des déchets.

La journée portes ouvertes

Comme chaque année, le service déchets a organisé une journée portes ouvertes à destination du grand public. Animations sur le tri et le gaspillage alimentaire, atelier sur le compost et visite du site ont été organisés. Malgré le mauvais temps, une trentaine de visiteurs se sont déplacés.

Formation du personnel communal de Charny

A la demande de la commune de Charny Orée de Puisaye une formation concernant la collecte et le tri des déchets a été organisée sur le site de Ronchères. 23 agents communaux (secrétaires de mairie, agents techniques…) ont été sensibilisés.

Le numéro vert

Le numéro vert est en place depuis 2005. Ce service a pour objectif de renseigner les habitants sur les consignes de tri, les problèmes de collecte, d'équipements, les déchetteries…
Ce sont les agents environnement qui répondent à ce numéro.
Les habitants contactent également le service déchets par mails, courriers ou via les formulaires du site internet.

Les sujets abordés au n° vert

	N° vert	Courriers	Mails	Total
Refus	324	11	16	**351**
Consignes de tri - Calendriers	149		20	**169**
Demande d'équipements	621		36	**657**
Collecte	626	9	79	**714**
Points d'apport volontaire	44	1		**45**
Déchetterie	421		110	**531**
REOM	235	1	47	**283**
Compost	30		1	**31**
Sacs jaunes	38			**38**
Professionnels	449		118	**567**
Dotation bac OM	111	5	28	**144**
Livraisons de bacs	110		16	**126**
Bacs cassés	68		12	**80**
Commande de sacs à biodéchets	6			**6**
Divers	110			**110**
TOTAL	**3 342**	**27**	**483**	**3 852**

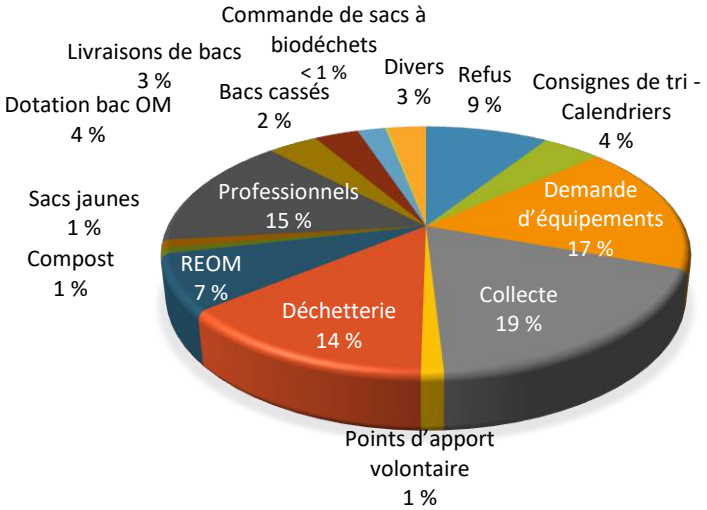

En 2023, 3 342 appels téléphoniques ont été traités soit une moyenne de 13 appels/jour.

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM)

Les réclamations et le numéro vert

Le passage de l'intégralité du territoire en REOM a entrainé une augmentation conséquente des appels et des courriers. En 2023, le service a traité 1 586 courriers et 6 681 mails de réclamations, demandes de renseignements (annulation, remboursement…) ou d'envois de justificatifs. Environ 1/3 sont des réclamations à proprement parler.
La redevance a généré 3 743 appels téléphoniques sur le site de Ronchères, soit 15 appels/jour.
En période de réclamation, la moyenne tourne autour de 60 appels/jour.

Les usagers appellent également au standard de la Communauté de communes à Toucy. En 2023, ont été comptabilisés 1 476 appels (soit environ 6 appels par jour) et plus de 2 000 visites (demande de sacs jaunes ou question sur la redevance).

Evolution des réclamations 2021 à 2023

	2021	2022	2023
Nombre de courriers	1 000	1 248	1 586
Nombre de mails	6 000	7 722	6 681
Nombre d'appels téléphonique	6 164	4 532	3 743
Total	13 164	13 502	12 010

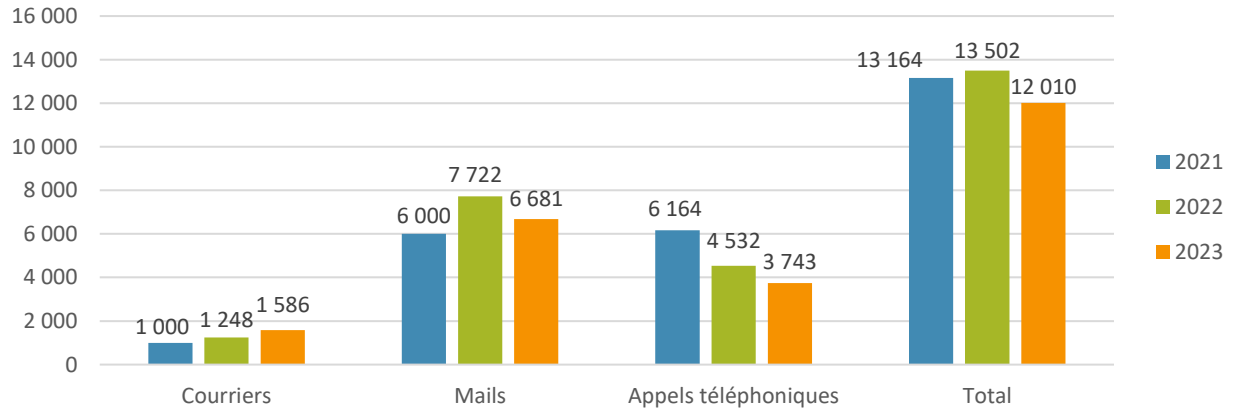

Le numéro vert est en place depuis 2021. Ce sont les agents de la redevance qui répondent à ce numéro.

Les sujets abordés au n° vert

Particuliers

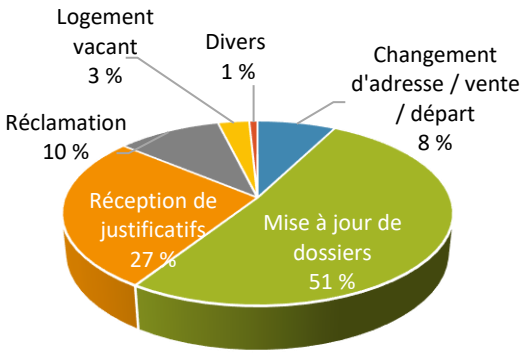

Professionnels

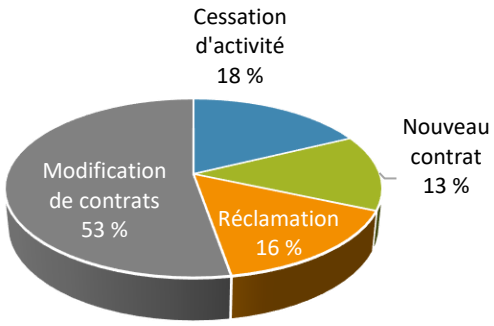

Tarif annuel des particuliers à la REOM

Foyer 1 personne	195 €
Foyer 2 personnes	225 €
Foyer 3 personnes	262 €
Foyer 4 personnes et +	273 €

Evolution de la répartition du nombre d'habitants par foyer

	2019	2020	2021	2022	2023
Foyer 1 personne	4 393	4 460	6 702	6 439	6 651
Foyer 2 personnes	4 713	4 472	7 342	5 650	6 148
Foyer 3 personnes	2 955	2 950	2 135	1 593	1 833
Foyer 4 personnes et +			5 491	2 124	2 491
Résidents secondaires	2 874	2 994	3 991	3 966	4 257
Logements vacants				1 000	1 097
Total des foyers	**14 935**	**14 876**	**21 670**	**20 802**	**22 477**

Tarifs annuels des professionnels et des communes

Toutes les activités contribuent au financement du service avec une dotation minimale de 60 litres pour les ordures ménagères, avec ou sans accès à la déchetterie. La tarification est basée sur le nombre de bacs présentés à la collecte.

Pour les professionnels, l'accès à la déchetterie est facturé sur un seul bac : le litrage le plus important en OM. Il est possible pour un professionnel d'accéder à la déchetterie sans collecte en porte à porte pour la somme de 98 €.

Grille tarifaire avec accès à la déchetterie

Flux / volume	**60 l**	**120 l**	**240 l**	**360 l**	**660 l**
Ordures ménagères	195 €	225 €	273 €	321 €	441 €

Grille tarifaire sans accès à la déchetterie						
Flux / volume	**30 l**	**60 l**	**120 l**	**240 l**	**360 l**	**660 l**
Ordures ménagères		98 €	202 €	250 €	298 €	418 €
Biodéchets	27 €	54 €	111 €	138 €		
Emballages			40 €	50 €	60 €	84 €

Facturation de la redevance

Le suivi de la facturation des 57 communes concernées par la redevance est assuré en régie directe par 3 agents. Ils assurent l'exhaustivité de la base de données des redevables, avec la mise à jour des coordonnées, des emménagements, déménagements, décès, naissances… Mais aussi le suivi comptable des opérations liées à la facturation.

Le volume d'activité généré est conséquent : en 2023, le service a édité 38 499 factures et 2 757 écritures pour les annulations et les avoirs.

	1er semestre	2ème semestre	Facturation annuelle	Total
Particuliers	17 202	17 388		**34 590**
Logements vacants			1 527	**1 527**
Professionnels et établissements publics			2 382	**2 382**
			Total	**38 499**

Montants facturés

	Facturation en €	Facturations après annulations
Logements vacants	117 153	110 859
1er semestre particuliers	2 090 261	2 018 112
2ème semestre particuliers	2 060 543	2 045 139
Mensualisation des particuliers	997 858	991 639
Professionnels	470 171	451 011
Mensualisation des professionnels	2 470	
Collectivités	73 896	
Etablissements publics (maisons de retraite, collège, SDIS…)	78 116	-

Les demandes de mensualisations

Depuis 2020, les usagers peuvent se mensualiser pour la redevance.
En 2023, 1 701 nouvelles demandes ont été enregistrées.
Au 31.12.23, 4 344 mensualisations étaient actives soit environ 25 % des redevables.

Evolution des mensualisations 2020-2023

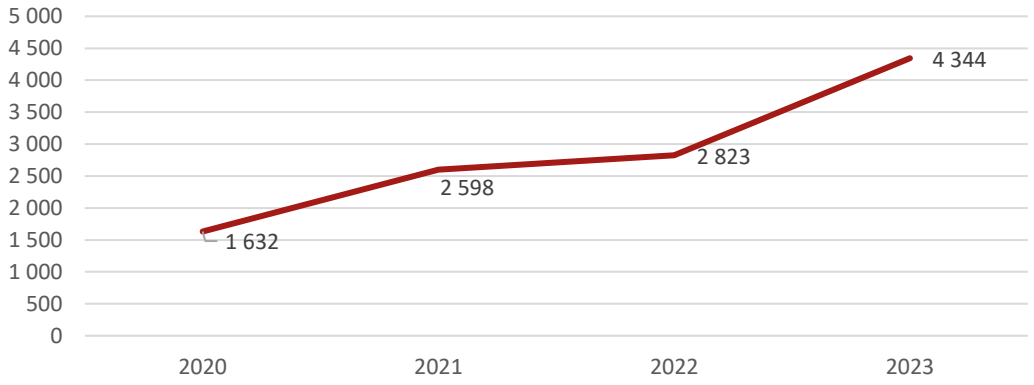

Les annulations

Lorsque les usagers n'ont pas informé le service des changements éventuels de la composition de leur foyer (départ, arrivée, décès, naissance, déménagement…), ils appellent à postériori afin de rectifier leur redevance.
En 2023, ces réclamations ont entrainé :

- 887 annulations chez les particuliers sur l'exercice 2023 pour un montant de 96 467 €
- 1 050 annulations chez les particuliers sur les exercices antérieurs pour un montant de 148 431 €.
- 90 annulations chez les professionnels pour un montant de 13 446 € sur l'exercice 2023 et 400 annulations sur les exercices antérieurs pour un montant de 146 685 €.

Les régularisations

Grâce au recoupage des données entre les différents services (REOM, dotations en bacs, cartes de déchetterie, appels et réclamations sur un des 3 services…), le service a pu retrouver des usagers qui ne s'étaient jamais déclarés auprès du service. Ils sont alors régularisés sur les 4 dernières années. En 2023, 1 082 régularisations ont eu lieu pour un montant de 276 643 €.

En parallèle, environ 464 usagers ont reçu un avoir pour un trop perçu sur l'année 2023 (modification du nombre d'habitants ou cessation d'activité) pour un montant total de 10 124 €.

Les contentieux

Quelques habitants ont contesté leur redevance auprès de la Justice.

En 2023, 8 courriers de pré contentieux, 3 conciliations et 1 Tribunal ont été suivis par le service.
Le professionnel qui contestait la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et qui a exercé un recours devant le Tribunal judiciaire d'Auxerre a été débouté. Les conciliations n'ont pas été suivies de recours.

LES INDICATEURS FINANCIERS

LE BUDGET

Total des dépenses

	Prévu	Réalisé
Investissement	3 595 209	1 618 072
Fonctionnement	8 050 651	7 212 271

Total des recettes

	Prévu	Réalisé
Investissement	3 595 209	2 513 747
Fonctionnement	8 050 651	7 490 794

LES PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT

La redevance représente 77 % des recettes en 2023 (5 779 897 €).

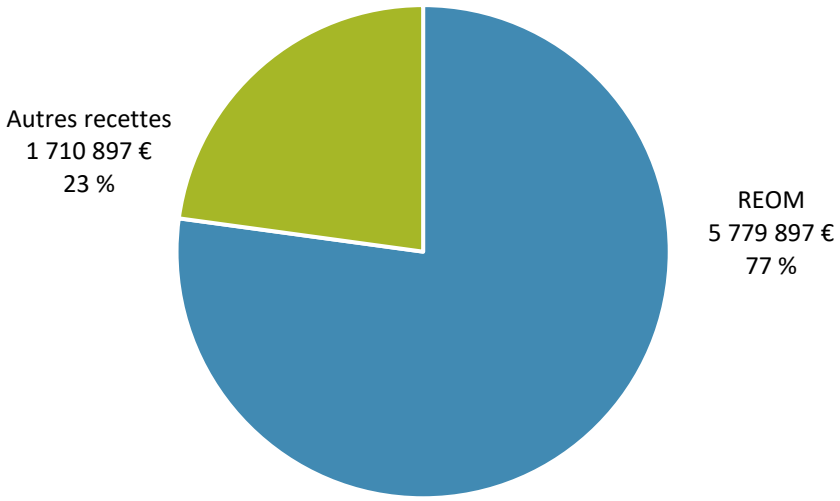

LE FONCTIONNEMENT

Dépenses
7 212 271 €

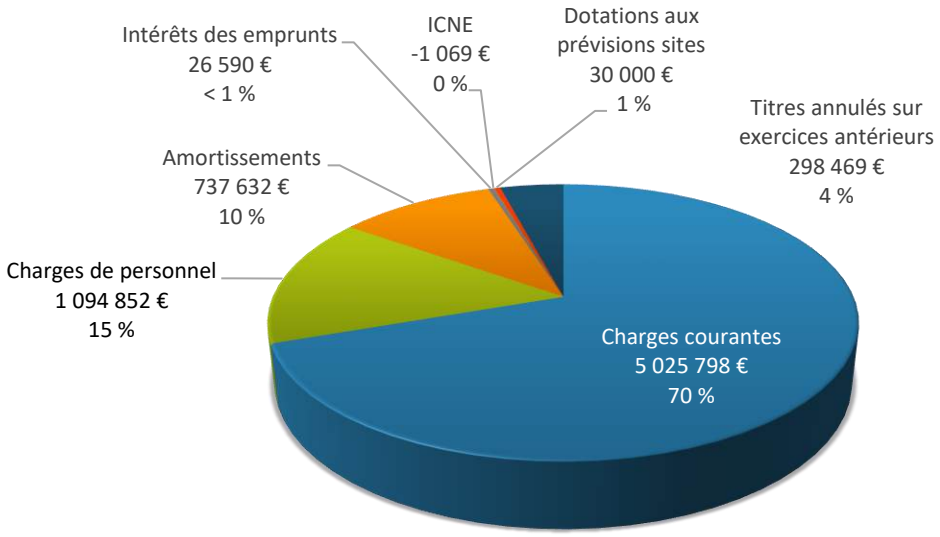

Recettes
7 490 794 €

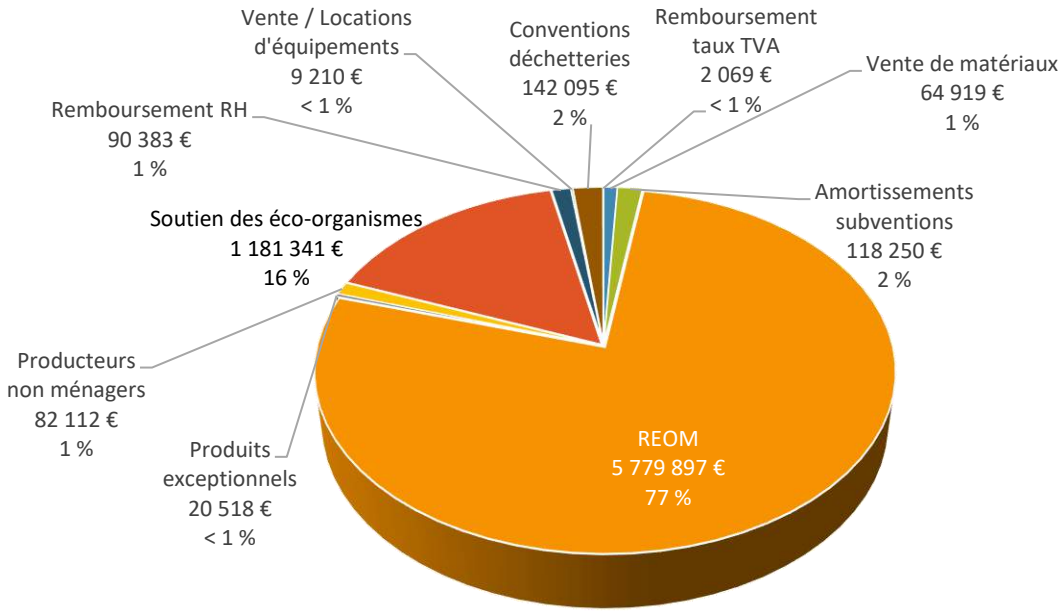

LES INVESTISSEMENTS

Dépenses
1 618 072 €

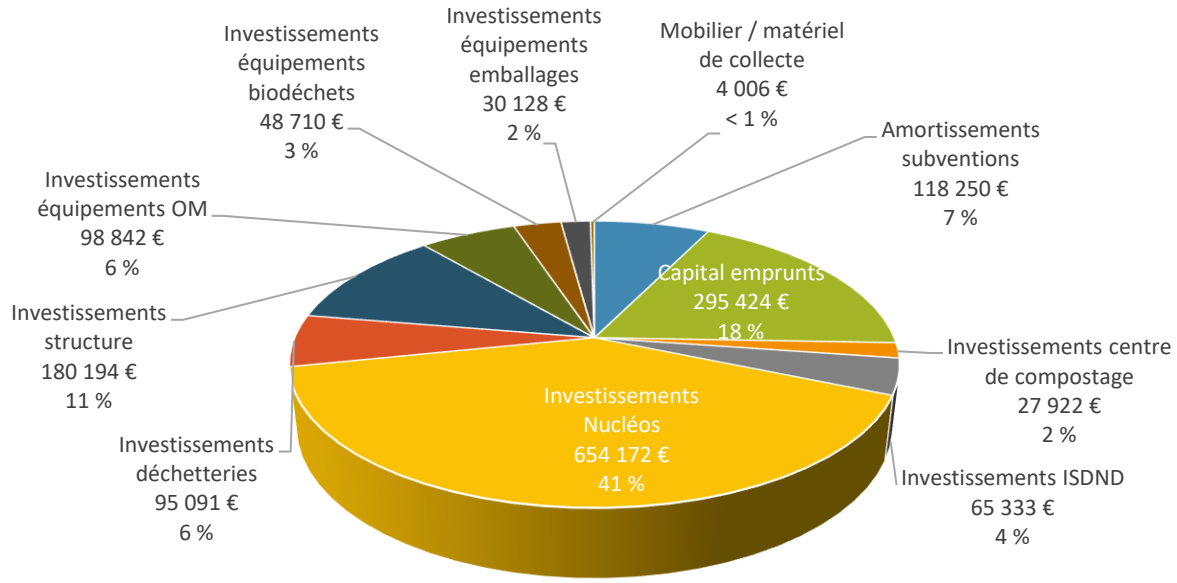

Recettes
2 513 747 €

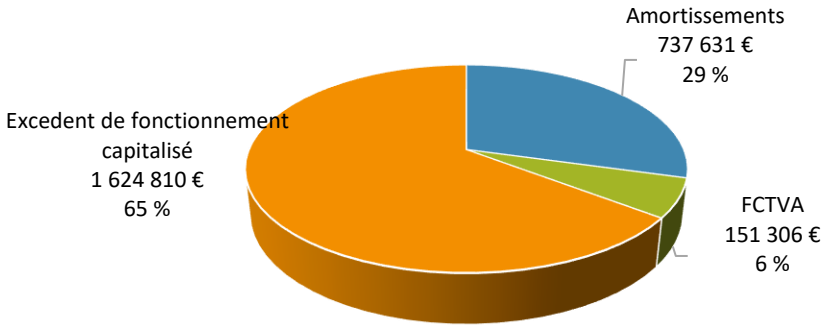

La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)

Le site de Ronchères a déclaré cette année, 6 595 tonnes de déchets soit un montant de TGAP reversé à l'Etat de 286 589 €.

Les marchés publics du service déchets attribués en 2023

Marchés	Attributaire	Montant € TTC
Marché de transport et tri des recyclables (01/07/23)		
Lot 1 : transport des recyclables	Mesnager services	377 135
Lot 2 : tri des emballages	Paprec France	2 146 635
Marché de travaux spécifiques à l'ISDND	AXAN TP	324 257
TOTAL		**2 848 027**

Principales dépenses par prestataire

Prestataires	Intitulé du marché	Type de marché	Montant ordonnancé TTC €
OURRY	Collecte des déchets ménagers et assimilés	Prestations de service	2 226 853
SOREPAR / COVED	Tri et valorisation des papiers et emballages	Prestations de service	754 047
YONNE RECYCLAGE	Enlèvement, transport et traitement des déchets des déchetteries	Prestations de service	383 082
GACHON - MINERIS	Collecte emballages, papier et verre	Prestations de service	201 367
ESE France	Fourniture équipements de collecte	Fournitures à BC	175 459
Recydis	Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages (DMS) des déchetteries	Prestations de service	130 548
YONNE RECYCLAGE (fin 30/06/23)	Transport des recyclables (de Ronchères vers le centre de tri d'Ormoy)	Fournitures à BC	92 660
PTL	Fourniture sacs jaunes	Fournitures à BC	84 734
MESNAGERS (début 01/07/23)	Transport des recyclables (de Ronchères vers le centre de tri d'Ormoy)	Fournitures à BC	39 022
AUREA	Prélèvement eaux, piézomètres, lixiviats	Prestations de service	16 894

Les prestations complémentaires

Certains professionnels optent pour une prestation complémentaire afin de gérer au mieux leurs déchets : augmentation de la fréquence de collecte à certaines périodes de l'année, mise à disposition de colonne de tri… Ces prestations font l'objet d'une convention entre la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et le professionnel concerné.

Producteur	Fréquences de collecte et périodes	Montant prestation € TTC/an	Colonnes € TTC/an
Andryes Camping du Bois Joli			76.46
Champcevrais L'éveil du scarabée	C1 d'avril à octobre	2 254.63	
Champcevrais maison de retraite Bouron	C1 d'avril à octobre	2 254.63	
Charny résidence la Vallée de l'Ouanne	C1 d'avril à octobre	2 931.01	
Courson les Carrières maison de retraite	C1 sur l'année	3 908.2	
Dampierre sous Bouhy Domaine de l'Espérance			76.46
Chevillon Domaine équestre			70.72
Lavau ORPEA résidence La Puisaye	C2 sur l'année	4 020.24	736.36
Mézilles Le circuit			70.72
Pourrain maison de retraite	C1 du 15/06 au 15/09	977	
Rogny les Sept Ecluses camping	C1 du 15/06 au 15/09	977	76.46
Saint Amand en Puisaye camping	C1 du 15/06 au 15/09	977	
Saint Amand en Puisaye EHPAD résidence Les Ocrières	C2 sur l'année	5 237.63	
Saint Fargeau camping	C2 du 15/06 au 15/09	183.9	
Saint Fargeau maison de retraite	C2 sur l'année	3 654.76	
Saint Fargeau Lac du Bourdon commune	C2 du 15/06 au 15/09	183.9	
Saint Fargeau Lac du Bourdon colonie Viva	C2 du 15/06 au 15/09	183.9	
Saint Fargeau Lac du Bourdon auberge du lac	C2 du 15/06 au 15/09	183.9	
Saint Fargeau Lac du Bourdon base de loisirs Daniel Bailly	C2 du 15/06 au 15/09	183.9	
Saint Fargeau Lac du Bourdon Les Grilles ferme équestre	C2 du 15/06 au 15/09	183.9	
Saint Fargeau Lac du Bourdon Les Grilles gîtes	C2 du 15/06 au 15/09	183.9	
Saint Fargeau Lac du Bourdon La Calanque restaurant	C2 du 15/06 au 15/09	183.9	
Saint Sauveur en Puisaye Camping Les Joumiers	C1 du 15/07 au 15/08	325.67	
Saint Sauveur en Puisaye Résidence Gandrille en Bel Air	C2 sur l'année	4 020.24	
Toucy collège P. Larousse			1 518.36
Toucy régie des eaux de Puisaye-Forterre			79.85
Treigny résidence Les Cèdres	C1 du 15/06 au 15/09	977	
Treigny Guedelon	C1 du 01/04 au 31/10	2 254.63	1 724.64
Villeneuve les Genêts camping Bois Guillaume	C1 en juillet et août	596.75	76.46
Treigny Association Mamouth	C2 du 15/06 au 15/09	183.9	
Etais la Sauvin EHPAD St François	C1 à l'année	3 908.02	
Sous total		41 113.23	4 506.49
TOTAL			**45 619.72 €**

C1 : une collecte par semaine des biodéchets et des ordures ménagères. Emballages tous les 15 jours.
C2 : deux collectes par semaine des biodéchets et des ordures ménagères. Emballages tous les 15 jours.

La responsabilité élargie au producteur (REP) et les éco-organismes

Organismes	Déchets concernés	Sommes perçues en 2023 en €
Citéo	Emballages, papier et verre	772 611
EPR	Plastique, briques et cartonnettes	145 253
Verallia	Verre	67 033
EPR	Cartons de déchetterie	34 613
Norske	Papiers	43 882
ECO MAISON	Mobilier	42 259
Arcelor Mittal	Acier	19 559
Ecologic	DEEE	44 858
ECO DDS	Produits toxiques	7 879
ECO TLC	Textile	3 394
ECOSYSTEM	Lampes et néons	Pas de somme perçue : enlèvement et recyclage ou traitement gratuit.
ALIAPUR	Pneumatiques	
COREPILE	Piles et accumulateurs	

Focus sur Citéo

Les soutiens de l'éco organisme Citéo sont des soutiens à la performance. Il est le principal organisme de subvention en terme de recyclage des déchets. La CCPF ayant de bon résultat en matière de collecte sélective, le soutien reçu par an et par habitant est important.

Soutien moyen Citéo par habitant

	Soutien /habitant en 2023
Moyenne nationale	10.6 €
Moyenne région BFC	14 €
Moyenne Yonne	14 €
Moyenne CCPF	20 €

LES RESSOURCES HUMAINES

L'organigramme au 31/12/2023

Pôle gestion des déchets

Directeur
Charles Vauchelles

Assistante de direction - Gestionnaire d'exploitation
Evelyne Gievis - Tétu

Comptabilité - Finances
Delphine Thirot

Déchetteries

Chef de service
Jean-François Rouet

Adjoint au chef de service
Christophe Jean

Gardien
Timothée Boscariol Sramota
Francesco Caia
Denis Debiage
Roselyne Grandjean
Emilie Lantenois
Philippe Maison
Vincent Terraz
Prisque Yverneau

Chauffeur
Jean-François Rocher

Collecte / Communication / Relations aux usagers / Redevance

Chef de service
Christèle Lesniak

Adjointe au chef de service
Noémie Bureau

Agent environnement
Chloé Beauvallet
Cyrielle Gaudin
Cassandra Leplat
Sophie Meunier
Rémy Carpentier

Redevance
Céline Bardonneau
Lysa Bento
Al Menegazzo

Technicienne environnement
Magalie Lézé

Conducteurs d'engins
Denis Grenier
François Vanneste

Le service déchets au 31/12/2023 comptait 27 agents permanents (24.7 équivalents temps plein) dont 14 agents féminins.

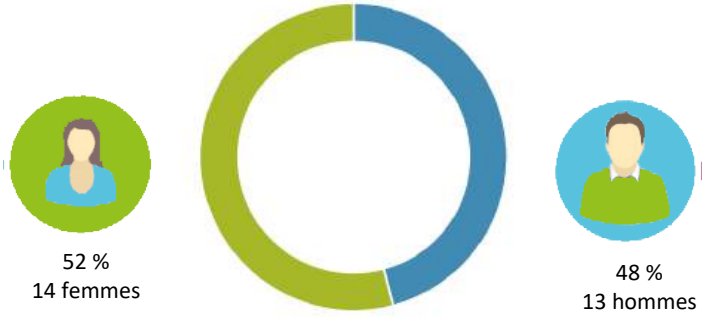

52 %
14 femmes

48 %
13 hommes

Les filières

Les compétences se répartissent entre 13 emplois de la filière administrative et 14 emplois de la filière technique dont :

- 2 agents catégorie A
- 4 agents catégorie B
- 21 agents catégorie C

Le statut

Au 31 décembre 2023, les 27 agents employés se répartissent ainsi :

- 16 fonctionnaires
- 2 CDI
- 9 contractuels

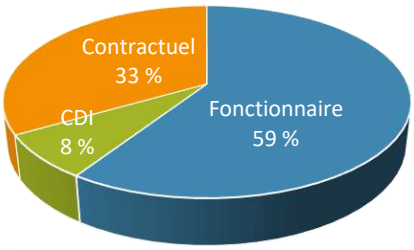

Pyramide des âges

4 agents ont moins de 30 ans
10 agents ont de 30 à 49 ans
13 agents ont 50 ans et +

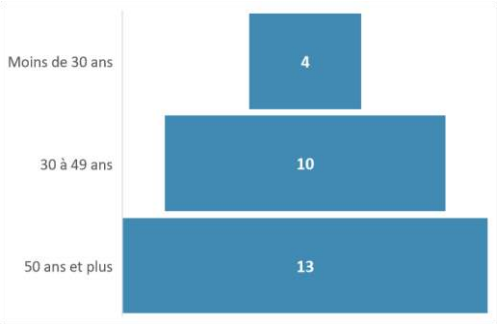

Evolution professionnelle

8 avancements d'échelon
1 avancement de grade
2 agents ont bénéficié de la GIPA

La formation

5 agents du service, soit 19 % de l'effectif, ont bénéficié d'une ou plusieurs formations en 2023 pour un nombre total de 25 jours dont les formations obligatoires (intégration, SST, sécurité incendie…).

L'absentéisme

12 agents ont été en congés de maladie ordinaire pour un total de 563 jours d'absences. 2 agents sont en maladie longue durée.

Les accidents du travail

Aucun accident de travail en 2023.

Les intérimaires

Le service déchets emploie régulièrement des intérimaires afin de suppléer ses agents ou en renfort (remplacement des congés pour les techniciens de l'ISDND et du centre de compostage, renfort pour les déchetteries en période estivale, longue maladie…).

En 2023, 14 intérimaires ont été employés pour un total de 1 247 heures.

Service concerné	Nombre d'intérimaire	Nombre d'heures
Déchetteries	3	252
ISDND	6	408
Collecte	5	587
Total	**14**	**1 247**

EN RESUME

LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT EN 2023

615 kg/hab./an

626 kg/hab. en 2022

577 kg/hab. moyenne nationale

Ordures ménagères et assimilées

302 kg/hab./an 312 kg/hab./an – 254 kg/hab./an

Emballages, papier et verre

106 kg/hab./an

107 kg/hab./an

81 kg/hab./an

Biodéchets

91 kg/hab./an

92 kg/hab./an

19 kg/hab./an

Ordures ménagères

105 kg/hab./an

113 kg/hab./an 254 kg/hab./an

Déchets en déchetteries

313 kg/hab./an

314 kg/hab./an

223 kg/hab./an

LES FLUX COLLECTES PAR HABITANT EN 2023

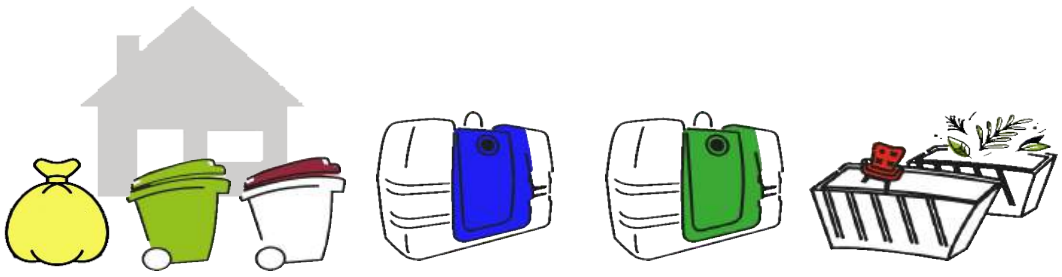

Emballages	Biodéchets	Ordures ménagères	Papiers	Verre	Déchetterie
40 Kg/hab.	91 Kg/hab.	105 Kg/hab.	12 Kg/hab.	54 Kg/hab.	313 Kg/hab.

COMPOSITION DE LA POUBELLE D'ULTIMES PAR HABITANT EN 2023

Biodéchets	20.71 kg
Déchets de jardin	1.08 kg
Aliments non consommés	6.86 kg
Emballages	10.55 kg
Papiers	7.92 kg
Cartons	2.20 kg
Verre	1.60 kg
Textiles	2.20 kg
Déchets spéciaux	0.19 kg
DEEE	0.37 kg
Ordures ménagères	51.32 kg
Total	**105 kg**

APPORTS EN DECHETTERIE PAR HABITANT EN 2023

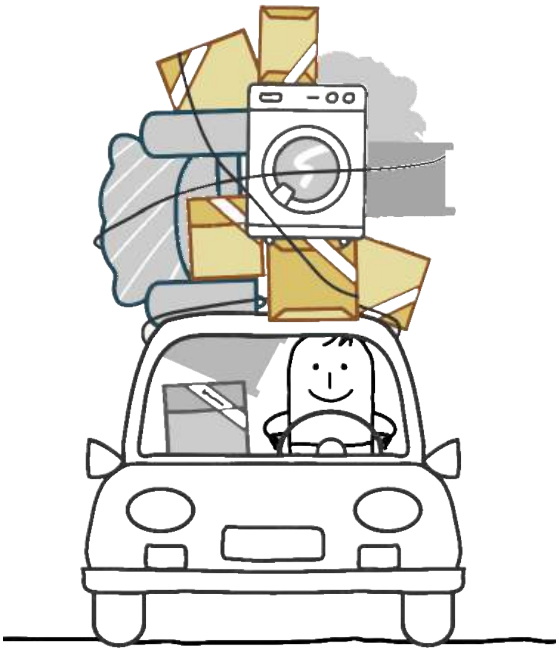

Encombrants	66 kg
Cartouche Nespresso	0.15 kg
Cartouche d'imprimante	0.02 kg
Déchets verts	58 kg
Cartons	12 kg
Batteries	0.40 kg
DEEE	15 kg
Ferraille	18 kg
Gravats	69 kg
Huiles de vidange	0.78 kg
Textile	1,95 kg
Pneus	2.33 kg
Mobilier	27 kg
Placoplâtre	6,4 kg
Bois	31 kg
Huile de friture	0.09 kg
Piles	0.11 kg
Néons	0.08 kg
DDS	4.73 kg
Total	**313 kg**

EVOLUTION DES RESULTATS EN KG/AN/HAB.

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022 / 2023 %	
Emballages	30	35	39	40	↗	+ 2.5 %
Verre	54	56	55	54	↘	- 1.8 %
Papier	16	14	13	12	↘	- 7.6 %
Total CS	100	105	107	106	↘	- 0.9 %
OM	113	115	113	105	↘	- 7,8 %
Biodéchets	97	98	92	91	↘	- 1.08 %
Déchetteries	268	335	314	313	↘	- 0.3 %
Total	**579**	**653**	**626**	**615**	↘	**- 1.7 %**

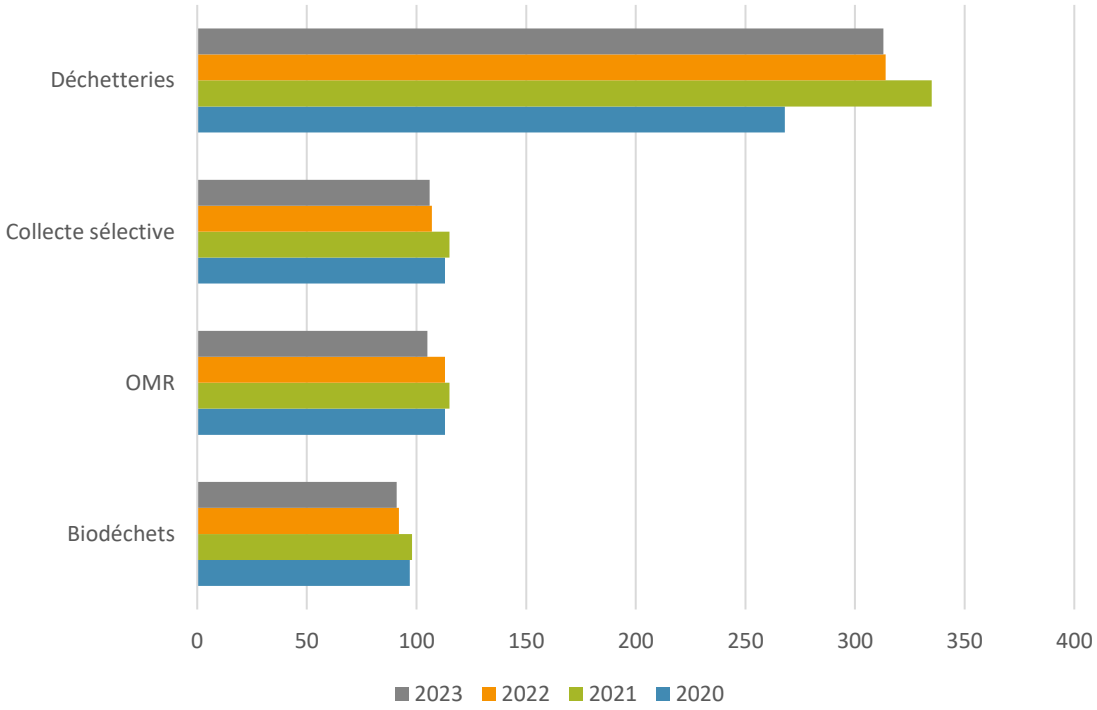

LES DECHETS VALORISES

	Moyenne nationale 2022	Région BFC 2022	Yonne 2022	CC de Puisaye-Forterre 2023
Déchets valorisés	48 %	57 %	NC	71 %

LE DEVENIR DES EMBALLAGES

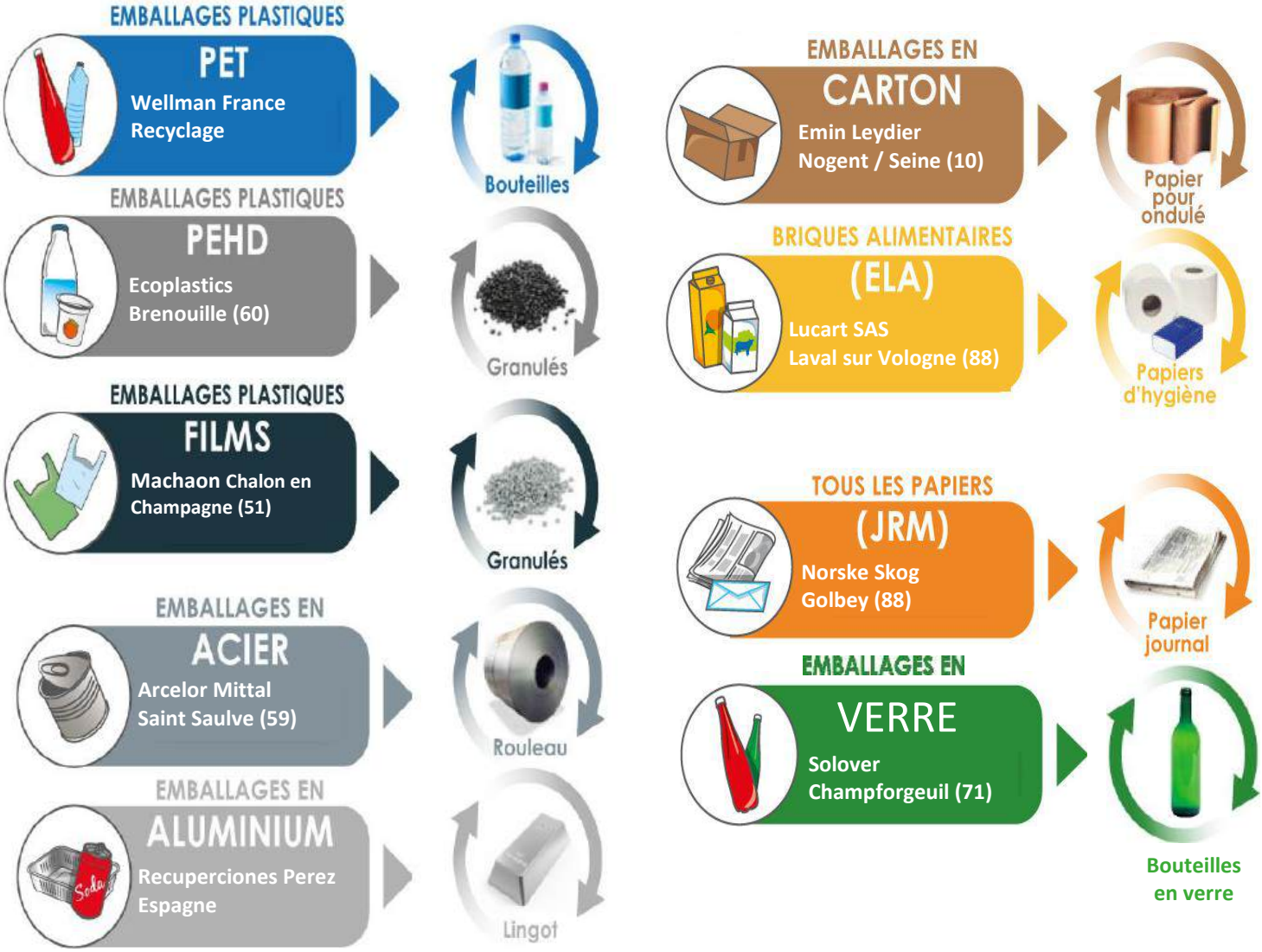

LES TONNAGES COLLECTES EN 2023

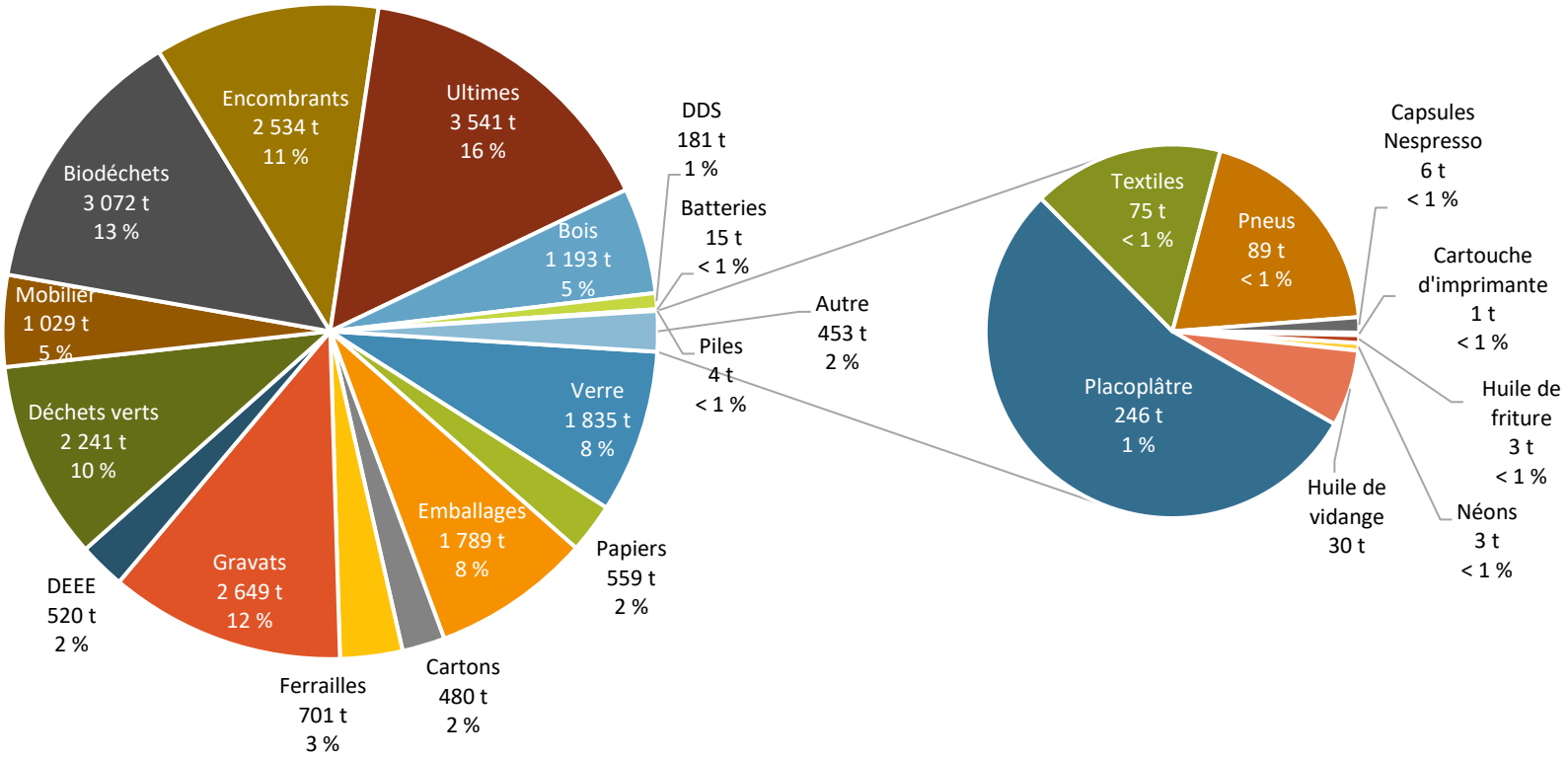

Total : 22 796 tonnes collectées

LES TONNAGES TRAITES EN 2023

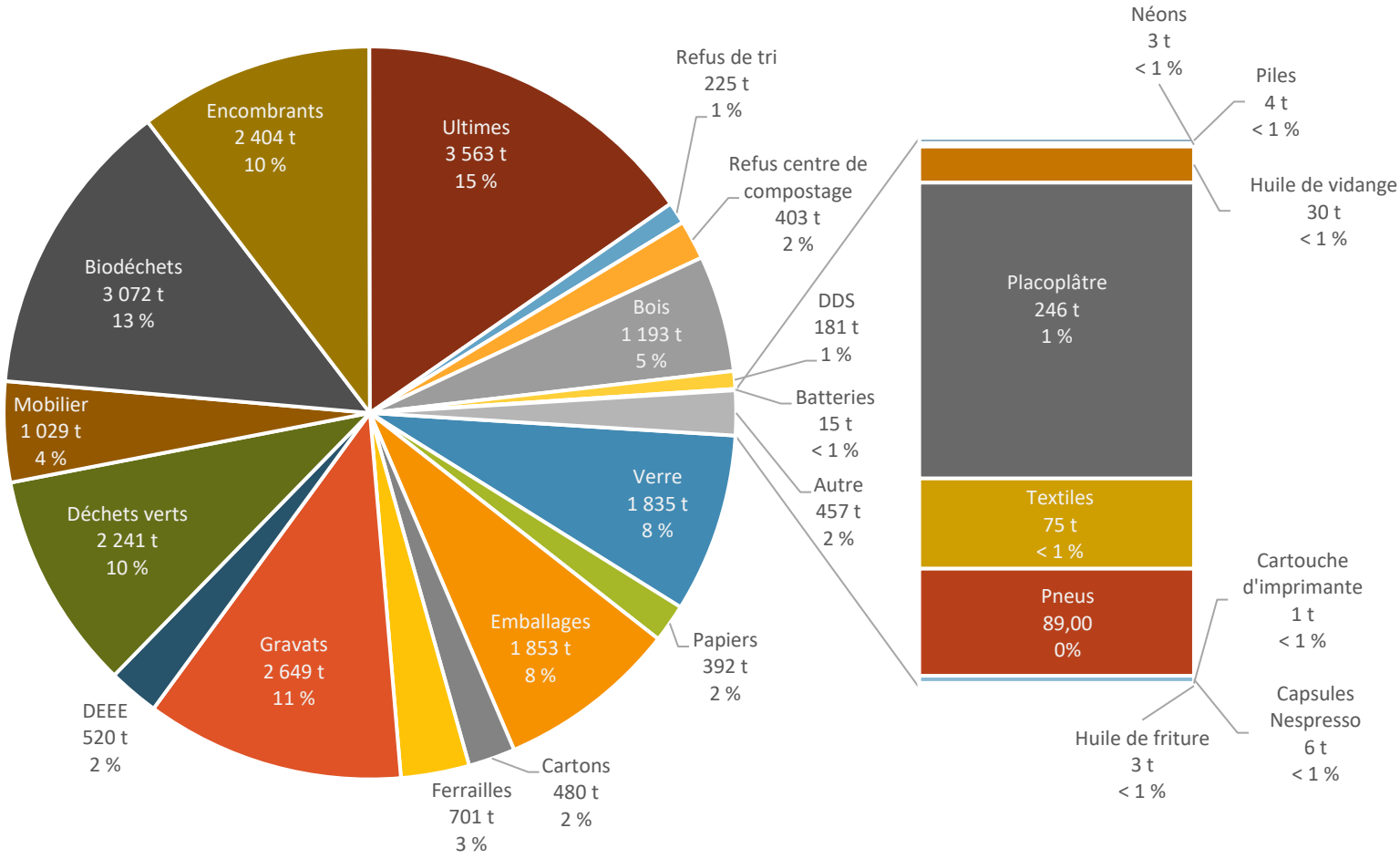

Tonnages valorisés : 16 618 T (71,5 %)

Tonnages enfouis : 6 595 T (28,5 %)

Total : 23 213 tonnes

LE PRPGD (plan régional de prévention et gestion des déchets)

La loi NOTRE du 7 août 2015 a confié aux Conseils régionaux l'élaboration d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). L'élaboration du PRPGD de la région Bourgogne Franche-Comté a été lancée en mai 2017.

Le PRPGD est un outil de planification de la prévention et de la gestion des déchets (non dangereux, inertes et dangereux, hors nucléaire). Il contient un état des lieux, une prospective d'évolution des quantités à traiter, des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs aux horizons 2025 et 2031.

Il a pour objet de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets.

LES OBJECTIFS DU PLAN

Production d'OMR

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2019	CCPF en 2023	
151 kg / hab. d'ici 2025 142 kg/hab d'ici 2031	249 kg/hab.	105 kg/hab.	ATTEINT

Production de collecte sélective

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2019	CCPF en 2023	
40 kg / hab. de verre d'ici 2025	41 kg/hab.	54 kg/hab.	ATTEINT

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2021	CCPF en 2023	
59 kg/hab. de papiers et d'emballages d'ici 2025	45 kg	52 kg	NON ATTEINT

Déchetteries

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2021	CCPF en 2023	
220 kg / hab. d'ici 2025 198 kg/hab d'ici 2031	261 kg/hab.	313 kg/hab.	NON ATTEINT

Valorisation des déchets

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2022	CCPF en 2023	
Taux de valorisation à 66 % d'ici 2025	57 %	71,5 %	ATTEINT

L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX

Evolution des tonnages entrants

2019

Total : 7 217 tonnes

2023

Total : 6 595 tonnes

↘ - 9 %

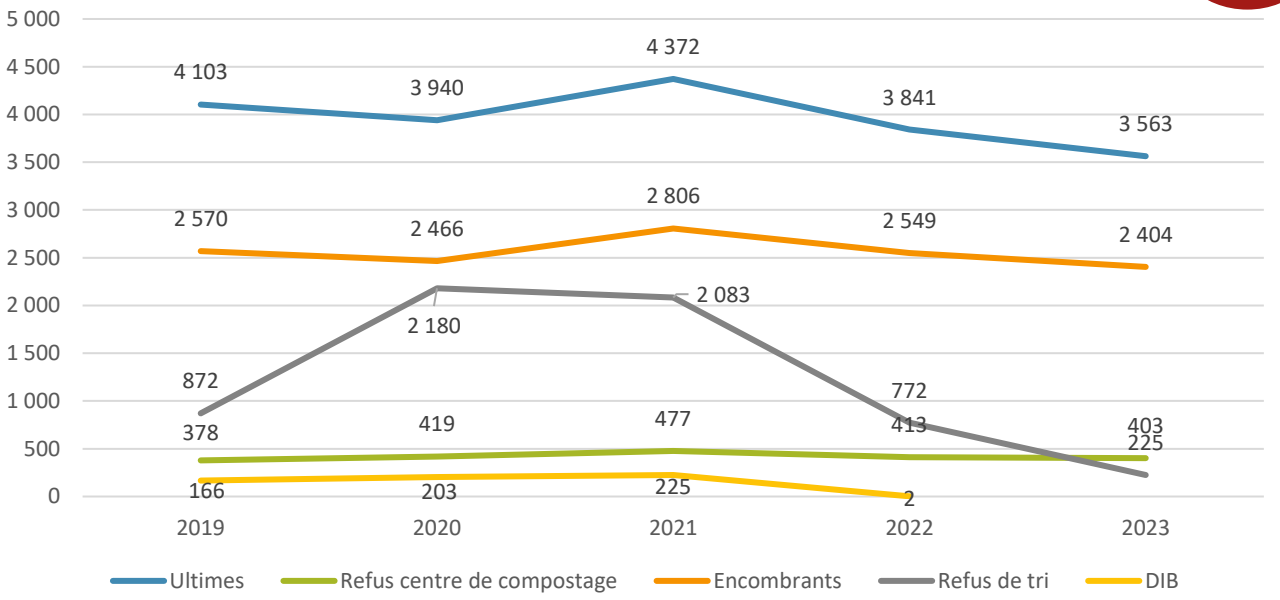

Traitements des lixiviats

1 503 m³ traités in situ par évaporateur.

661 m³ traités en externe.

Gestion du biogaz

160 717 m³ captés et valorisés dans l'unité de valorisation (Nucléos).

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

3 743 appels

38 499 factures éditées

22 477
foyers facturés en 2023

1 586 courriers

1 097
logements vacants

4 344 mensualisations

6 681 mails

4 257
résidences secondaires

2 027 annulations

2 382
professionnels

CONTACTER LE SERVICE DECHETS

Responsable de Pôle - ISDND Charles Vauchelles	03 86 74 28 73 / 06 45 44 25 11	service-dechets@cc-puisayeforterre.fr
Collecte, redevance, communication et relations aux usagers		
Christèle Lesniak	03 86 74 27 77 / 06 45 44 90 47	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Collecte, communication et relations aux usagers		
Noémie Bureau	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Chloé Beauvallet	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Gwenaelle Galipot	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Cyrielle Gaudin	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Cassandra Leplat	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Redevance et relations aux usagers		
Céline Bardonneau Lysa Bento Al Menegazzo	0805 809 810 0805 809 810 0805 809 810	redevance@cc-puisayeforterre.fr redevance@cc-puisayeforterre.fr redevance@cc-puisayeforterre.fr
Déchetteries Jean-François Rouet Christophe Jean	 03 86 74 28 76 / 06 71 02 64 22 03 86 74 28 76 / 06 45 44 12 39	 jerecycle@cc-puisayeforterre.fr jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Comptabilité Delphine THIROT	03 86 74 28 70	service-dechets@cc-puisayeforterre.fr
Centre de compostage Magalie Lézé	03 86 74 28 71	m.tandy@cc-puisayeforterre.fr